COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 29 FEVRIER 2016

Pages

- Ouverture de la séance du 29 février 2016 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne 1

- Désignation du secrétaire de séance 1

- Approbation du procès-verbal de la session du 20 novembre 2015 consacrée à la Décision Modificative n°2 de 2015 (rapport n° 8001) 1

- Intervention du Président sur les Orientations budgétaires 2016 2

- Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2016 (rapport n°9001) par M. Dézalos, et débats 7

- Présentation du rapport annuel 2016 sur la situation en matière de développement durable, (rapport n° 4001) par Mme Gargowitsch 30

- rapport n° 9002 sur la modification de la commission d'appel d'offres, du jury de concours, de la commission de délégation de service public et de la commission de contrat de partenariat 34

- Diaporama n°1 relatif aux orientations budgétaires 2016 35

- Diaporama n° 2 relatif au rapport annuel 2016 sur la situation en matière de développement durable présenté par M. Del Arco Aguirre 41

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	*Pages*
M. Pierre CAMANI *Président du Conseil départemental*	1 ; 2 à 6, 11, 13, 14, 18, 25, 28 à 30, 34
Mme Marie-Serge BETEILLE	27
M. Jacques BILIRIT	14 à 17, 23, 27
M. Christophe BOCQUET	24, 27
Mme Christine BONFANTI-DOSSAT	23
Mme Sophie BORDERIE	27
M. Marcel CALMETTE	27
M. Pierre CHOLLET	18 à 19
M. Christian DELBREL	13 à 14
M. Christian DEZALOS	7 à 11, 19
Mme Sophie GARGOWITSCH	30, 32, 33
M. Raymond GIRARDI	17 à 18, 21, 22, 25, 27
M. Joël HOCQUELET	21
Mme Baya KHERKHACH	22
M. Guillaume LEPERS	11 à 13, 25
M. Alain MERLY	22
M. Jean-Pierre MOGA	20, 25
M. Jacques ANGLADE	34
M. Michel LERBOUR	27
M. Jacques DEL ARCO AGUIRRE	31, 32, 33

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

SÉANCE DU LUNDI 29 FÉVRIER 2016

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Présents : M. Bernard BARRAL, Mme Marie-Serge BETEILLE, MM. Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Mmes Christine BONFANTI-DOSSAT, Sophie BORDERIE, M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD, MM. Marcel CALMETTE, Patrick CASSANY, Pierre CHOLLET, Rémi CONSTANS, Pierre COSTES, Christian DELBREL, Christian DEZALOS, Mme Danièle DHELIAS, M. Jean DREUIL, Mmes Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, M. Raymond GIRARDI, Mmes Christine GONZATO-ROQUES, Caroline HAURE-TROCHON, M. Joël HOCQUELET, Mmes Catherine JOFFROY, Baya KHERKHACH, M. Nicolas LACOMBE, Mmes Laurence LAMY, Hélène LAULAN, Françoise LAURENT, MM Guillaume LEPERS, Michel MASSET, Alain MERLY, Jean-Pierre MOGA, Mme Marylène PAILLARES, M. Pierre-Jean PUDAL, Mmes Marie-France SALLES, Patricia SUPPI, Valérie TONIN.

Absents : ***Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT (a donné pouvoir à M. Bocquet),***
Mme Line LALAURIE (a donné pouvoir à M. Moga),
Mme Émilie MAILLOU (a donné pouvoir à M. Hocquelet),

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers collègues, nous pouvons commencer nos travaux. Le quorum étant atteint, je déclare cette session ouverte. Celle-ci est consacrée à l'examen des orientations budgétaires de la collectivité départementale. Conformément au règlement intérieur, il nous appartient de désigner un secrétaire de séance. Je propose que cette fonction revienne au plus jeune conseiller départemental.

Mme Hélène LAULAN est désignée secrétaire de séance.

M. le PRÉSIDENT. – Mesdames et Messieurs les Présidents de groupe, je vous invite à déposer dès à présent, auprès du service de l'assemblée, vos éventuelles motions. Il semble qu'il n'y en ait pas.

RAPPORT N° 8001

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONSACREE A LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2015

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal ?

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. – Nous examinons aujourd'hui le premier rapport d'orientations budgétaires de la nouvelle assemblée, et je voudrais rappeler aux deux tiers de nouveaux élus l'objet du débat d'orientations budgétaires. Celui-ci a vocation à informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Celui-ci sera débattu courant mars dans le cadre des commissions, puis en séance plénière le 31 mars.

Pour autant, ce débat d'orientations budgétaires n'est pas un exercice de pure forme. Au contraire, ce temps d'échanges rappelle que la construction du budget de la collectivité est avant tout un acte politique au sens noble du terme. Il offre ainsi l'occasion à notre assemblée, et à sa majorité, de fixer un cap et d'expliquer à nos concitoyens nos projets pour le Lot-et-Garonne.

Cette année, plus que toute autre, ce débat s'inscrit dans un contexte inédit qui conjugue l'aggravation des difficultés budgétaires pour les Départements avec un changement profond du paysage institutionnel.

L'environnement économique et financier dans lequel nous évoluons mérite un rapide coup de projecteur, car il permet de mieux apprécier notre situation au regard des soubresauts qui agitent le monde.

I - Un contexte économique et financier particulièrement contraint

Les effets de la crise de 2008 ont marqué le pas en 2015. Dans notre pays, la croissance a progressé de 1,1 %, mettant fin à trois années de stagnation de notre produit intérieur brut. Encore balbutiante, cette reprise constitue cependant une bonne nouvelle. Elle est le fruit des mesures gouvernementales en faveur de la compétitivité de nos entreprises, et de la conjonction de la baisse du prix du pétrole, de la faiblesse de l'euro et des taux d'intérêt.

Plusieurs autres indicateurs encourageants semblent confirmer une amélioration globale sensible, bien que ténue. Par exemple, il convient de noter qu'après trois années consécutives de destructions nettes d'emplois dans le secteur marchand, celui-ci a créé des postes en 2015 (estimés à 46 000 par l'INSEE). Dans le même temps, les créations dans le secteur non marchand ont été évaluées à 48 000, dues en large partie aux contrats aidés.

Ces chiffres sont encore insuffisants pour faire reculer le chômage, car 150 000 jeunes arrivent, chaque année, sur le marché du travail. Mais ils sont un indicateur positif du renversement de tendance.

La production industrielle manufacturière a progressé de 1,7 % en un an, notamment grâce à la montée en puissance du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (le CICE). De plus, les Français ont renoué avec la consommation, responsable pour une large part de la croissance du PIB.

Néanmoins, cette relance reste extrêmement fragile. De nombreux points noirs subsistent. En premier lieu, le chômage, dont le taux a malheureusement continué à augmenter pour s'établir à 10,2 % au troisième trimestre 2015.

Ensuite, le frémissement relevé en matière d'investissement ne s'est pas encore inscrit dans la durée. Pour l'heure, les entreprises doivent restaurer leurs marges au détriment des investissements et des embauches.

Cette année encore, le taux de croissance de la France est inférieur à celui de la zone euro, tiré par l'activité espagnole et allemande.

Enfin, les attentats du 13 novembre ont eu des répercussions négatives sur la consommation, particulièrement dans l'hôtellerie, la restauration et le tourisme. L'INSEE évalue cet effet négatif à 0,1 point de PIB au quatrième trimestre.

Dans ce contexte incertain, le Gouvernement a marqué sa volonté de lier combativité et rigueur. Il a tablé sur une croissance du PIB de 1,5 % en 2016. Parallèlement, il a confirmé les engagements de réduction du déficit public, avec la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan d'économies de 50 milliards d'euros, présenté en 2014.

Vous le savez, et le rapport le souligne, toutes les collectivités locales ont été associées à cet effort de redressement des comptes de la Nation. Ce sera encore le cas cette année, notamment avec une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement. En 2016, pour le Département de Lot-et-Garonne, cette seule dotation sera amputée de 8 millions d'euros par rapport à 2014. Toujours par rapport à 2014, la réduction en 2017 sera de 15 millions d'euros. Globalement, la perte cumulée sur la période 2014-2017 devrait représenter 35,2 millions d'euros.

Ce manque à gagner s'ajoute au poids croissant des allocations individuelles de solidarité, qui se révèlent particulièrement dynamiques, et singulièrement le revenu de solidarité active (RSA). En Lot-et-Garonne, les dépenses sociales progressent ainsi de manière significative. L'impact des frais de séjour et d'hébergement, qui concernent les mineurs isolés et les personnes âgées, l'explique pour partie. Mais la raison principale tient à l'évolution du RSA (évaluée à 9,4 % entre 2013 et 2014), générée par l'augmentation du nombre de bénéficiaires. La progression de la charge des allocations individuelles de solidarité (de l'ordre de 51 % en huit ans), de moins en moins compensée par l'État, a conduit au doublement du reste à charge pour notre collectivité. Pour le RSA, ce reste à charge était de 2 millions d'euros en 2008 ; il est de 22 millions en 2015. Au total, pour l'ensemble des allocations individuelles de solidarité, ce sont 42 millions d'euros qui ne sont pas compensés par l'État en 2015, soit 13 % de notre budget de fonctionnement.

L'absence de compensation suffisante par l'État de ces dépenses en traîne une dégradation accélérée et structurelle des finances des Départements. Cette dégradation produit un « effet de ciseaux », qui traduit le déséquilibre entre la hausse des dépenses sociales et la chute de nos recettes.

Face à cette situation, durement ressentie par un nombre croissant de Départements, le Gouvernement Ayrault avait apporté en 2014 une réponse partielle au travers d'un accord avec l'Assemblée des Départements de France (ADF), qui a permis à notre Département de bénéficier d'une compensation supplémentaire d'une dizaine de millions d'euros. En 2015, le Gouvernement a mobilisé un fonds de soutien exceptionnel de 50 millions d'euros en faveur des dix départements les plus en difficulté. Trente Départements devraient se trouver dans cette situation en 2016, et soixante en 2017. La qualité de notre gestion nous permettra de tenir jusqu'en 2017.

Malgré nos efforts, les tendances lourdes de nos finances nous conduisent inexorablement dans l'impasse.

Nous le savons tous, si l'État veut éviter la faillite des Départements, il doit rechercher (en lien étroit avec l'Assemblée des Départements de France) des solutions pérennes pour le financement des allocations nationales de solidarité. Notre assemblée a récemment voté, à l'unanimité, un vœu en ce sens.

Une étape importante a été franchie jeudi dernier avec l'annonce par le Premier Ministre d'une prise en charge par l'État du financement du RSA. À cet égard, plusieurs demandes de l'ADF ont été entendues. Ainsi, cette prise en charge ne sera pas financée par les recettes dynamiques que conservent les Départements (droits de mutation à titre onéreux – DMTO – et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – CVAE), mais par un prélèvement sur leur dotation globale de fonctionnement. Celui-ci prendra en compte la situation de chaque département, mais aussi l'efficacité

de sa politique d'insertion. En outre, les Départements qui parviendront à faire baisser leur nombre d'allocataires du RSA verront leurs prélèvements diminuer d'autant.

Enfin, une aide d'urgence pour les Départements les plus en difficulté pour leur exercice budgétaire 2016 est actée. Cette aide pourrait être bien supérieure à celle de l'année dernière.

D'autres points cruciaux doivent faire l'objet de négociations. Je souhaite vivement qu'elles puissent aboutir, dans l'intérêt des Départements et des populations de nos territoires.

Élus, nous avons également la responsabilité, à notre échelle, de toujours mieux adapter nos actions aux besoins nouveaux et d'appliquer en permanence une parfaite rigueur de gestion. Dans cette optique, j'ai souhaité que nous nous engagions dans une démarche inédite de refondation de nos politiques, à la lumière des évolutions institutionnelles en cours et du contexte budgétaire auquel nous faisons face.

II - La refondation des politiques du Département de Lot-et-Garonne

La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, redéfinit le cadre d'action des collectivités dans un souci, rappelons-le, de clarification des compétences et d'une meilleure lisibilité par le citoyen des responsabilités de chacun. Ce texte confère des compétences nouvelles, certaines de manière exclusive, aux Régions. Il entérine la suppression de la clause de compétence générale pour les Départements, mais conforte ces derniers dans leur rôle majeur de pivot des solidarités sociales et territoriales.

La mise en route des nouvelles Régions, effective depuis le 1er janvier, nous permet désormais d'ouvrir les discussions pour accompagner les transferts imposés par la loi et répartir, en bonne intelligence, les missions entre nos deux collectivités.

Vous l'avez récemment lu dans la presse, j'ai participé, à Bordeaux, à un séminaire de travail à l'invitation du président Alain ROUSSET, avec les 11 autres Présidents des Départements de notre grande Région. Nous avons ainsi pu aborder divers dossiers qui relèvent maintenant de la compétence de la Région, en matière agricole ou économique, mais aussi d'autres sujets communs à nos collectivités.

Parmi les décisions arrêtées ensemble, nous sommes convenus de saisir le Premier Ministre pour attirer son attention sur le risque de voir l'économie moins aidée en 2016 du fait de la période transitoire de mise en place de la loi NOTRe. Nous lui demandons de faire preuve de souplesse dans le contrôle de l'octroi des aides aux entreprises.

Par ailleurs, nous avons acté la constitution de six groupes de travail Région-Départements, réunissant élus et techniciens, avec la participation de représentants du ministère de l'Intérieur. Il s'agira de déterminer concrètement les conséquences de la mise en œuvre de la loi NOTRe dans les domaines suivants : économie ; transports scolaires et interurbains ; tourisme ; agriculture et agroalimentaire ; déchets et très haut débit.

J'ai également demandé au Président Rousset que les Départements participent à l'élaboration du schéma régional de développement économique et d'innovation, ce qu'il a accepté. En effet, si nous ne disposons plus de la compétence « Soutien aux entreprises », nos investissements routiers dans le numérique et dans l'aménagement du territoire relèvent, de mon point de vue, de l'action économique globale.

Ce type de rencontres préfigure le nouveau cadre de travail Départements / Région dans le nouveau contexte institutionnel.

Les périodes de changements sont toujours source d'inquiétudes ; elles doivent surtout nous inviter à faire preuve de volontarisme et d'innovation. C'est à ce prix que le Département démontrera qu'il demeure une collectivité indispensable pour assurer le développement du Lot-et-Garonne.

Fidèle à l'engagement que j'ai pris devant vous, en avril 2015, lors de mon discours d'installation, de placer la concertation au cœur de mon action et de celle de la majorité, j'ai lancé le chantier de la refondation de nos politiques publiques en y associant l'ensemble des conseillers départementaux. Les trois groupes politiques de notre assemblée ont ainsi participé aux travaux d'une commission de refondation des politiques publiques départementales, qu'ils avaient appelée de leurs vœux. Après cinq réunions de travail, cette commission a remis son rapport. Vous l'avez adopté à l'unanimité lors d'une séance spéciale, le 8 février dernier. Je ne reprendrai pas, ce matin, les préconisations retenues ; Christian DEZALOS y reviendra tout à l'heure. Je veux simplement souligner à la fois l'originalité de la démarche, inédite en France, et le travail de grande qualité réalisé par cette commission, qui a abouti à un consensus partagé.

Permettez-moi de mettre l'accent sur la stabilité fiscale. C'était un engagement de campagne de la majorité en 2015. Nous tenons parole à l'heure où de nombreux Départements, toutes sensibilités politiques confondues, font le choix d'augmenter les impôts pour tenter de juguler leurs difficultés. Notre décision n'était pas la plus facile à prendre. Nous aurions pu invoquer des circonstances exceptionnelles pour changer de braquet.

Parallèlement au travail de la commission de refondation, une consultation des élus communaux a été organisée à l'automne dernier, pour nous permettre de mieux mesurer leurs attentes. Je suis allé à leur rencontre à l'occasion de quatre réunions d'arrondissement. Les échanges que nous avons eus ont été fructueux et ont dessiné les premiers contours d'une relation nouvelle entre Département et communes, entre Département et intercommunalités.

Par ailleurs, près de 13 000 Lot-et-Garonnais ont répondu au questionnaire diffusé dans le magazine du Département. Les résultats chiffrés, assortis d'avis et de commentaires, nous ont éclairés sur leurs priorités en faveur desquelles ils souhaitent l'implication forte du Département.

L'ensemble de ces propositions constitue le socle sur lequel nous avons établi nos perspectives de travail pour 2016.

III - Les perspectives

Vous l'avez compris, l'année qui s'ouvre, et sans nul doute la suivante, seront des années de transition. Des années difficiles aussi, pendant lesquelles nous devrons, en application de la loi, recentrer nos actions sur notre cœur de métier, c'est-à-dire les solidarités sociales, humaines et territoriales.

Pour ce faire, nous serons conduits à remettre à plat nos régimes d'aide. Certains pourront disparaître et d'autres devront évoluer. Je pense à ceux relatifs aux bâtiments communaux, scolaires et sportifs, aux aménagements de villages et bastides de caractère, au patrimoine non protégé, aux structures d'accueil collectif des enfants de moins de six ans, et à la redevance kilométrique garantie (RKG). À cet égard, concernant nos aides aux communes, nous devrons travailler à établir de nouveaux critères d'équité territoriale. De façon plus globale, il nous faudra sortir d'une logique de guichet et aller vers une contractualisation avec les territoires. La suppression de la clause générale de compétences nous recentre dans un cadre d'intervention strict. Nous allons devoir mettre en place une nouvelle culture de gestion.

Ces dispositions ne seront pas sans conséquence. J'imagine qu'elles susciteront des

interrogations et, peut-être aussi, des mécontentements. À l'échelle du Département, les choix que nous ferons s'inscriront dans le prolongement des conclusions de la commission de refondation. C'est pourquoi, à l'inverse d'autres Départements, nous ne procèderons pas à des coupes brutales dans nos aides, en fixant des seuils couperets aussi injustes qu'inefficaces et déstructurants. Le processus de recentrage de nos politiques et le réajustement de nos aides se feront avec le souci constant d'une pédagogie adaptée auprès de nos partenaires, dans le cadre d'un dialogue que je souhaite toujours constructif et serein.

Cet engagement implique aussi, de notre part, une gestion encore plus exigeante des ressources publiques. C'est ce que nous avons commencé à faire au sein de notre collectivité, notamment en maîtrisant nos dépenses de personnel. Cela reste un objectif majeur pour les années 2016 à 2020. Des redéploiements d'effectifs seront opérés tout au long de cette période en tenant compte de l'évolution de nos missions et des exigences de bon fonctionnement de nos services. Le Département de Lot-et-Garonne est aujourd'hui celui dont le poids des dépenses de personnel est le plus faible au regard des dépenses de fonctionnement des neuf Départements de la strate de 310 à 370 000 habitants.

Nous mettons en œuvre une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Celle-ci a l'ambition de donner à nos agents les moyens d'enrichir leur parcours professionnel, condition de leur motivation et, par voie de conséquence, de la qualité de la réussite des actions portées par le Département.

Nous mettons en place également un service performant de contrôle de gestion, qui va nous aider à être beaucoup plus efficients dans notre organisation et dans la dépense publique.

Tous ces efforts doivent nous permettre de reconstituer progressivement notre capacité d'investissement. L'objectif vise à continuer à promouvoir des projets améliorant la qualité de vie de nos concitoyens et à développer la compétitivité de notre Département.

D'ores et déjà, nous avons ouvert de grands chantiers que nous devons mener à bien, dans le cadre de nos compétences exclusives. Je pense en particulier à la couverture du Département en haut débit par voie hertzienne, qui sera effective d'ici la fin de l'année 2016, et au déploiement de la fibre optique, qui remplacera à terme le fil de cuivre. Cela permettra, dans la décennie, la connexion de tous les foyers du Département au très haut débit. Ce chantier majeur pour l'avenir de notre Département entre dans sa phase de réalisation. L'État vient de débloquer une subvention de 20 millions d'euros pour le Département. Désormais, ce sont 13 millions d'euros d'investissements qui vont être réalisés pour déployer la fibre optique, chaque année pendant dix ans. La contribution du Département, inférieure à 2,5 millions, sera cependant un investissement important à mettre au crédit de notre collectivité.

Comme vous le savez également, de grands projets d'infrastructures routières, nécessaires à une meilleure desserte de nos bassins de vie, sont programmés sur les années à venir.

Dans le domaine du tourisme, nous réunirons des états généraux afin de fédérer toutes les filières du Département et de travailler en commun au développement de ce secteur à fort potentiel de création d'emplois. L'implantation d'un Center Parcs y contribuera à l'évidence ; à nous de veiller à faciliter l'intégration de cet équipement sur notre territoire.

Mes chers collègues, Winston Churchill disait : « Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité ; un optimiste voit une opportunité dans chaque difficulté. » Vous connaissez mon tempérament et la volonté qui m'animent, avec le soutien de la majorité, pour aller de l'avant. Oui, notre pays et notre Département rencontrent de grandes difficultés, et c'est la raison pour laquelle nous ne devons pas renoncer à agir. Il nous appartient tout au contraire d'être imaginatifs et innovants pour construire un nouvel avenir pour notre Département, afin qu'il demeure un acteur irremplaçable de l'expression des solidarités de proximité et du dynamisme lot-et-garonnais.

RAPPORT N° 9001

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

Rapporteur : M. DEZALOS. – Monsieur le Président, mes chers collègues, les orientations budgétaires sur lesquelles nous allons débattre ce matin s'inscrivent à la fois dans un contexte financier difficile et dans un monde en pleine mutation institutionnelle qui nous oblige à recadrer nos champs d'intervention au regard de la loi NOTRe.

(Présentation diaporama n°1)

C'est à partir des préconisations issues d'une démarche de concertation et d'échanges avec l'ensemble des représentants des groupes politiques de cette assemblée, et au terme d'une réflexion constructive et d'un travail minutieux sur les dispositifs qui guident nos politiques départementales, que nous pouvons présenter les orientations du budget 2016.

Mais avant de procéder à cette présentation, je souhaiterais évoquer les tendances de la clôture 2015 (avant même que le compte administratif soit définitivement arrêté). Comme pour une grande majorité des départements, la situation financière de la collectivité se caractérisera par un recul de l'épargne brute, qui passerait de 40,1 M€ à 27,4 M€. En effet, les dépenses de fonctionnement auront progressé, en 2015, plus vite que les recettes de cette section, avec un écart qui, compte tenu des masses en jeu, entraîne une baisse significative de notre épargne.

Entre 2014 et 2015, nous perdons presque 3 M€ de recettes, et ce malgré un produit de DMTO particulièrement favorable (+5,3 M€ par rapport à 2014, soit un produit de 30,4 M€ en 2015), alors que nos dépenses augmentent de 11 M€, dont plus de 9 M€ pour les seules dépenses sociales, dont 5,5 M€ pour les trois allocations individuelles de solidarité (AIS).

Les trois allocations de solidarité, qui représentent 100,9 M€, soit 30,5 % des dépenses de fonctionnement, ne seront compensées qu'à hauteur de 60 %, laissant un « reste à charge » pour la collectivité de 40,7 M€. Ce dernier progresse d'une année sur l'autre de 7 M€. La mise en œuvre des dispositifs de péréquation visant à un meilleur financement des allocations de solidarité avait permis d'atténuer sensiblement le « reste à charge », en le ramenant à 33,65 M€ en 2014. Cependant, pour 2015, l'impact conjugué de la croissance des AIS et de la diminution de la péréquation de 1,4 M€ le ramènerait au même niveau que celui de 2012, c'est-à-dire au montant d'avant le renforcement de la péréquation.

Dans le même temps, l'effet ciseau s'accentue du fait de la poursuite de la baisse des concours financiers de l'État. La ponction opérée pour la seconde année consécutive sur la dotation globale de fonctionnement se sera élevée pour 2015 à 4,6 M€. Je vous rappelle que ce dispositif sera reconduit encore pendant deux ans, donc jusqu'en 2017. Cela se traduira, au terme du dispositif, par un manque à gagner de 35,2 M€, qui nous fait et nous fera grandement défaut.

S'ajoute à cette perte de recettes celle liée à la baisse des compensations fiscales (-1,5 M€). Les autres recettes particulièrement atones ne permettent pas d'enrayer l'effet de ciseaux qui menace les équilibres budgétaires de notre collectivité et ceux de nombreux autres Départements. Pour votre information, la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques s'élève à un peu plus de 30 M€. La taxe sur les conventions d'assurance se chiffre à 41,5 M€. La CVAE représente un produit de 27 M€, la DGF 60 M€, et le seul produit fiscal qui reste à la portée des Départements, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti, représente 72 M€.

En ce qui concerne les investissements, le niveau de ces dernières années serait encore préservé. En 2015, nous avons investi 52 M€, auxquels s'ajoutent 5 M€ de reports, soit globalement

57 M€ répartis à parts égales entre nos investissements directs et les aides que nous accordons pour soutenir les projets territoriaux.

Avec un recours à l'emprunt à hauteur de 28 M€ pour répondre au besoin de financement, le résultat de clôture de cet exercice reporté sur 2016 (appelé aussi fonds de roulement) s'élèverait à 18,2 M€ (contre 21,8 M€ fin 2014).

Tous ces chiffres démontrent bien que le déficit structurel lié au coût de ses dépenses sociales, et tout spécialement de l'allocation RSA, auquel nous sommes confrontés, ainsi qu'une grande majorité de Départements, ne peut plus être comblé par le seul échelon départemental. Force est de constater, et ce malgré les dispositifs mis en œuvre par le Gouvernement en 2014 visant à une meilleure couverture des dépenses sociales des Départements, que l'on ne peut plus répondre localement à la problématique du financement de prestations de solidarité nationale par des territoires aux finances et aux populations inégales.

La dégradation structurelle des comptes publics départementaux tient à la combinaison de trois facteurs : la montée inexorable des dépenses de solidarité, qui sont normées et définies par l'État ; deuxièmement, la chute des dotations de l'État ; troisièmement, la perte importante d'autonomie fiscale consécutive à la réforme de la taxe professionnelle de 2010.

La solution de l'équation financière que nous recherchons nous contraint donc certes à poursuivre voire à renforcer le plan d'économies dans lequel nous nous sommes déjà engagés depuis plusieurs années, à opérer des choix bien difficiles en matière d'investissement en veillant malgré tout à assurer le développement de notre territoire, mais aussi à nous recentrer et à repenser notre périmètre d'intervention pour éviter l'impasse financière.

C'est ainsi, qu'à l'écoute de la population lot-et-garonnaise et afin de répondre au mieux à ses attentes, nous avons initié, à la fin de l'automne dernier, une démarche de refondation de nos politiques, qui s'est concrétisée au début de ce mois par onze préconisations qui ont été approuvées à l'unanimité des membres de notre assemblée le 8 février 2016 et qui trouvent leur pleine traduction dans le rapport des orientations budgétaires 2016.

Un diaporama est projeté au fil de la présentation du rapport.

Le rapport est conforme aux préconisations suivantes de la commission de refondation :

- l'absence d'augmentation de la fiscalité, pour la septième année consécutive ;

- la réduction de l'ordre de 10 % des moyens de fonctionnement des services, dans une démarche participative associant agents, services et élus, en poursuivant et intensifiant les efforts engagés depuis plusieurs années, notamment en réorganisant l'administration départementale ;

- la stabilisation de la masse salariale à l'horizon 2018 (les dépenses de personnel en Lot-et-Garonne représentant 54,8 M€, soit 153 € par habitant contre 201 € pour la moyenne des Départements de même strate) ;

- la généralisation du contrôle de gestion ;

- l'optimisation de nos interventions de développement social ;

- la budgétisation des dépenses de RSA sur la base des dépenses effectuées en 2014, en attente des décisions de l'État (de nouvelles perspectives sont ouvertes depuis la dernière réunion entre le Premier Ministre et l'ADF) ;

- la priorisation de nos interventions au profit de nos compétences obligatoires ;

- le maintien du financement de l'aéroport jusqu'à l'achèvement de la LGV Paris-Bordeaux (pour rappel, un syndicat mixte dans lequel le Département représente plus de 71 % est chargé de la gestion de l'aéroport, et nous sommes engagés dans le comblement du déficit d'exploitation de la liaison Agen-Paris à hauteur de 2,1 M€, de sorte que la proposition est d'assurer ce financement aux côtés des autres partenaires que sont l'agglomération d'Agen, la Chambre de commerce et la Chambre des métiers, jusqu'à l'achèvement de la LGV en principe en 2017) ;

- la préservation du financement du tissu associatif, culturel et sportif, dans la mesure où les associations sont des acteurs essentiels de l'animation de notre Département et où il faut par conséquent les soutenir ;

- une diminution de 10 % des dépenses de communication, en privilégiant la promotion du Département (ces dépenses ont déjà diminué de 50 % depuis 2008) ;

- la réévaluation du niveau d'intervention du Conseil départemental dans le financement du SDIS (il s'agirait de revoir le taux de croissance du contingent qui est versé au SDIS et qui s'élève à un peu plus de 15 M€, sans toutefois baisser la contribution du Département, car en tout état de cause le contingent continuera de croître, mais la question est de savoir dans quelle proportion – pour rappel, 15 casernes sur 45 ont déjà fait l'objet de programmes immobiliers conséquents).

Toutes ces mesures ne pouvant être suffisantes, l'appel à l'aide d'un fonds national de péréquation est demandé.

Quel sera le rôle du Département demain ? Il importe d'affirmer que notre collectivité continuera de rendre un service public de qualité, performant et réactif. Cette mission impliquera d'abord de veiller à un développement équilibré du Département et de préserver notre capacité d'investissement. 52 M€ ont été consacrés aux dépenses d'équipement en 2015, et cet investissement doit se poursuivre. Il nous faut aussi préserver nos capacités d'action en matière de solidarité, qui est le cœur de notre métier (solidarité sociale en faveur des personnes fragilisées et solidarité territoriale avec les communes et intercommunalités, mais également avec les associations et la jeunesse). Il nous faut poursuivre nos actions dans le cadre des possibilités qui restent offertes par la loi NOTRe et en prenant en considération nos contraintes financières.

Le Département bâtit sa stratégie sur six grands axes :

I - Réussir la nécessaire refondation des politiques départementales, pour faire face au contexte institutionnel sans précédent et s'adapter à la nouvelle organisation territoriale. La clause générale de compétences dont bénéficiaient les Départements a disparu, et désormais ils bénéficient de compétences dites d'attribution, à leur initiative, par délégation ou de façon partagée avec la Région. La collectivité a évidemment l'obligation d'éviter la cessation de paiement malgré l'effet de ciseaux entre les dépenses et les recettes. Elle entend aussi poursuivre le soutien aux communes et intercommunalités dans leurs projets prioritaires, mais également renforcer la coopération avec la Région et participer aux conférences territoriales de l'action publique, lesquelles seront vraisemblablement déterminantes pour tisser des partenariats entre les différentes collectivités.

II – Le Département sera partenaire des Lot-et-Garonnais et des territoires, en plaçant au centre de son action les solidarités humaines et territoriales. Pour rappel, les dépenses de solidarité sociale représentent 60 % de notre budget de fonctionnement. La solidarité territoriale repose tout particulièrement sur la qualité des infrastructures et le maintien des investissements routiers. Le

réseau départemental couvre près de 3 000 kilomètres et, chaque année, environ 160 kilomètres sont à ré parer. D 'importants projet s son t prévu s, nota mment da ns le c adre de la pa rticipation départementale au c ontrat État-Région, avec les travaux de la RN21 et le po nt de Camélat. Sur le plan de la sécurité, le Département poursuivra son action auprès du SDIS et des gendarmeries, dont l'entretien fait l'ob jet d 'un bail et mobilise 1 7 M€ de tra vaux à venir. Par ailleurs , il c ontinuera d'accompagner les associations et la pratique sportive.

III – Un Département fier de s on patrimoine, de sa culture et de ses productions locales. Pour le tourisme, qui représente 5 000 emplois en Lot-et-Garonne, la proposition est d'organiser des états généraux. En 2014, une convention a été passée avec Pierre et Vacances, avec la perspective de l'ouverture d'un Center Parcs en 2020 sur les communes de Pindères et de Beauziac. De surcroît, le Département apportera un s outien au mon de rural et agricole. L'agriculture représente 6,8 % des emplois à l'échelle départementale, soit un pourcentage nettement supérieur à la moyenne nationale de 2,5 %. Ce s outien pa sse par un c onseil aux filières et une p romotion de l'a griculture et de l'environnement. D'autre part, l'accompagnement est aussi orienté vers le secteur culturel, par le biais d'une convention avec les 28 collèges publics, de la généralisation de l'appel à pro jets, le renforcement de s liens av ec les a cteurs cu lturels et une politique cinéma tographique pro metteuse. Quant au soutien au parc public de logements, les compétences sont désormais très encadrées par la loi NOTRe, et plusieurs éléments sont à redéfinir.

IV – Un Département, terre d e réus sites. À cet eff et, la c ollectivité part icipera à la promotion et l'animation économique du Lot-et-Garonne. Il existe aujourd'hui une politique de clusters (au nombre de onz e), en f aveur de groupements d'entreprises. I l f aut marq uer la prés ence de la délégation de s ervice public pour l'Agropole et de syndicats mixtes sur d'autres pôles, notamment à Damazan et à Marmande, qui s ont au tant d'outils pe rformants pour promouvo ir et a nimer la vie économique du D épartement. Du reste, l'action publique vise à fortement accompagner la révolu tion numérique, pour que chacun puisse bénéficier des avantages du numérique en tout point du territoire. La réussite, celle des jeunes, passe également par l'entretien et l'amélioration du patrimoine scolaire, avec un maintien des crédits de fonctionnement pour les collèges et un renforcement des partenariats éducatifs.

V – Des perspectives budgétaires c ontraintes pour 2 016. L e D épartement portera s es efforts en priorit é s ur la m aîtrise des dépe nses de f onctionnement. U n des axes m ajeurs sera de rechercher, dans la mesure du possible, à diminuer de 10 % ces dépenses sans pour autant nuire à la qualité du se rvice rendu. Pour ce f aire, la nou velle organisa tion des direc tions privilégiera la mutualisation des moyens, la généralisation de la d ématérialisation, le développement de la mission de c ontrôle d e ges tion, l'actualis ation de l'en semble des régimes d'aide en s'a ppuyant s ur de nouveaux critères d'équité terri toriale, ainsi q ue la maîtrise re nforcée de la masse s alariale. C es différents outils perm ettront d e pal lier l'accroissement ré gulier d es trois alloc ations de s olidarité. L'objectif re cherché s era de c ontenir l'évo lution de s dépe nses de f onctionnement à moins de 1 % entre le voté 2015 et les propositions 2016, soit une progression maximale de 3 M€, alors que la seule allocation du RSA aug mente de 3,6 M€. En ce qui concerne les inve stissements, le Dép artement proposera de maintenir une env eloppe autour d e 50 M€ afi n d'ass urer nos dépenses o bligatoires et de poursuivre de s ac tions d e so lidarité territoriale. Qu ant aux rec ettes de fonctionnement, elles devraient d iminuer de p rès de 7 M€. Aus si, mal gré les importants efforts réalisés sur les dépenses, l'effet de ciseaux s'accentuera sur 2016 et devrait se traduire par une nouvelle dégradation de notre épargne.

Le schéma suivant es t ex plicite p our comprendre l'év olution d e l'ép argne brute. Cette dégradation s'explique notamment par le fait que le Lot-et-Garonne est l'un des départements français où la popu lation est la plus âgé e. La tranche des plus d e 60 ans représente plus de 31 % de la population, alors qu'elle est d e 25 % au nive au national. C'est aussi l'un des départements les plus pauvres ; en effet, le taux de pauvreté y est supérieur de 20 points à la moyenne. Le taux de chômage y est également plus élevé : 10,6 % contre 10,2 % au niveau national. Le Département souffre de la combinaison des trois facteurs que sont la hausse des dépenses sociales, la baisse des dotations de

l'État et la perte d'autonomie fiscale à la suite de la réforme de la taxe professionnelle. Par voie de conséquence, le taux d'épargne brute risque de dépasser le seuil d'alerte en 2016.

Dans ce contexte très contraint, le Département doit se recentrer sur ses compétences obligatoires, analyser toutes ses pratiques et renforcer les contrôles.

VI – Les préconisations de la commission seront respectées pour bâtir les orientations budgétaires. 2016 sera une année de consolidation de notre partenariat avec les forces vives du territoire, en particulier avec les communes et intercommunalités. Le Conseil Départemental entend honorer tous ses engagements antérieurs, mais aussi analyser en détail chaque dossier qui n'a pas encore connu de début de réalisation, pour éviter qu'un stock d'autorisations de programmes ne soit gelé inutilement. En fin, il devra concentrer ses régimes d'aide en redéfinissant un programme prioritaire répondant à l'intérêt départemental.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Nous allons passer au débat. Pour ne pas allonger la présentation des orientations budgétaires, je n'ai pas évoqué une question importante, parce que Raymond GIRARDI fera un point sur la situation agricole. Je donne la parole à Guillaume Lepers.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, chers collègues, je dois vous dire, pour introduire mon propos, qu'à la lecture de ces orientations budgétaires je suis rassuré. Oui, parce que nous avons une politique ambitieuse de développement territorial, un programme d'investissement exceptionnel pour les casernes de pompiers, et un programme ambitieux pour la restauration collective des collèges. Je ne vois donc pas de quoi nous inquiéter puisqu'en dépit des difficultés financières avérées, nous restons ambitieux quoiqu'il arrive…

Pour parler sérieusement et pas ser sur la rédaction politique de ces orientations budgétaires, je crois que nous assistons à la mort silencieuse du Département. Vidée de ses compétences et asphyxiée financièrement, notre collectivité devient une coquille vide. Pour s'en convaincre, il suffit de constater l'activité de notre assemblée. Nous tournons au ralenti. Les commissions sont annulées, faute de rapports à examiner. L'année dernière, les commissions permanentes voyaient passer entre 80 et 100 rapports à chaque réunion. À la réunion de janvier, 8 rapports ont été passés ; et aujourd'hui, 13. Certains de nos services sont désemparés, incapables de savoir quel régime ils peuvent encore appliquer.

Ne voyez pas en ces propos une volonté de noircir le tableau. Si dans cet hémicycle nous nous sommes présentés aux élections départementales, c'est parce que nous avions la volonté de nous engager pour notre territoire et ses habitants ; parce que nous croyions que le Département pouvait encore agir sur le quotidien de nos concitoyens. Hélas, je constate que nous sommes désormais impuissants, qui plus est en matière de développement économique, domaine dans lequel je souhaitais particulièrement m'investir. Le temps n'est pas à la polémique, mais je crois qu'il nous revient de pointer les responsabilités de cette situation.

Je sais qu'il existe une volonté à Paris, au-delà des clivages politiques, de mettre fin aux Départements. La réforme du conseiller territorial préfigurait déjà cette suppression, mais je considère qu'elle le faisait intelligemment, en gardant des régions à taille humaine, en réduisant le nombre d'élus en permettant à ces élus qui auraient siégé à la Région et au Département de garder l'ensemble des leviers d'action pour leur territoire. Je crois que notre Gouvernement actuel a une responsabilité particulière dans la situation que nous vivons. Il a d'abord supprimé la réforme du conseiller territorial et préservé les Départements dans leur ancienne configuration. Il a ensuite proposé un pacte de confiance et de responsabilité avec les collectivités, qui s'est notamment traduit par de nouvelles ressources pour le Département ; et cette politique volontairement pro-Département s'est accompagnée de déclarations d'amour du chef de l'État qui, en janvier 2014, annonçait encore qu'on ne toucherait jamais au Département. Trois mois plus tard, le Premier Ministre annonçait sa suppression et la baisse des dotations aux collectivités. S'ensuivait une réforme territoriale

incohérente, qui réduisait les compétences du Département tout en éloignant la Région du citoyen. Voilà comment notre Gouvernement, qui a d'abord voulu préserver le Département, est finalement en train de le tuer. Faute de courage politique, il le tue lentement, par asphyxie, en lui retirant peu à peu ses compétences et en accentuant petit à petit le gouffre des dépenses sociales, qui explose, tandis que les compensations financières s'amenuisent. Non, Monsieur le Président, la loi NOTRe n'a pas conforté le Département ; elle participe au contraire à son démantèlement. Les nouvelles aides que pourrait débloquer le Gouvernement n'offriront qu'un répit.

Je crois aussi que vous avez une part de responsabilité dans cette situation. Vous connaissez notre position ; nous ne vous prenons pas de court. Cette responsabilité est certes limitée, au regard des attaques subies par le Département, mais je crois sincèrement que vous auriez dû prendre bien plus tôt la mesure de la situation, comme vous y invitaient nos prédécesseurs. D'autres Départements ont pris des mesures d'économie depuis déjà plusieurs années pour prévenir cette situation. De nombreuses communautés d'agglomération ont également pris des mesures drastiques pour réduire leurs dépenses de fonctionnement. Que faisiez-vous quand ces collectivités faisaient des efforts ? Vous avez certes réduit de 6 % les frais généraux en 2015, mais vous avez créé en même temps 10 postes de catégorie A dans l'administration. 10 postes ! Et sur des fonctions éminemment politiques… Est-ce donc « l'esprit maison » dont vous parliez dans vos vœux aux agents ?

Comment expliquer à nos agents qu'il faut faire des efforts, comment leur expliquer que certains départs à la retraite ne seront pas remplacés, si d'un autre côté vous continuez d'embaucher de gros salaires – des embauches dont nous ne comprenons pas d'ailleurs l'utilité ? Vous m'aviez dit, la dernière fois, qu'il s'agissait d'étoffer l'administration départementale. Je vous avais répondu que lorsqu'une entreprise est en grande difficulté, son premier souci n'est pas de renforcer son équipe de direction. Je persiste et signe.

Nous voilà donc dans une situation délicate, pour ne pas dire désespérée, une situation qui appelle de notre part une réaction. Vous avez accepté notre proposition de créer une commission ad hoc pour réfléchir ensemble sur les politiques et le fonctionnement du Département. Nous l'avons salué et nous avons joué le jeu. Nous avons participé à cette commission, nous avons échangé sur notre vision de la situation, et nous avons proposé des garde-fous et une méthode pour que les lignes budgétaires ne soient pas le seul outil de lecture. Je me réjouis que ce travail ait pu être possible, parce qu'au-delà des désaccords et des postures nous sommes parvenus à dégager de saxes communs de travail. Mais il faut maintenant passer de la parole aux actes. Il faut, dès à présent, mettre en œuvre les axes que nous avons déterminés ensemble. Cette nécessité d'agir n'a jamais été aussi impérative pour l'avenir de notre collectivité.

Nous retrouvons, dans vos orientations budgétaires, la majeure partie des préconisations adoptées par la commission ad hoc. C'est ce que nous attendions. Mais un doute persiste à la lecture de votre rapport. Aurez-vous le courage de mettre en œuvre ces préconisations ? C'est la question que je vous pose aujourd'hui, tout simplement parce que nous ne percevons pas ce volontarisme dans les orientations budgétaires. Par exemple, sur les dépenses de personnel, le désaccord a persisté au-delà de la commission. Vous prévoyez une stabilisation de la masse salariale en 2018 quand nous continuons de penser que ce sera trop tard. Nous risquons le défaut de paiement à la fin de l'année. C'est maintenant qu'il faut agir, aussi difficile que soit la maîtrise de la masse salariale. Mais peut-être serait-il utile de remettre en cause quelques-unes de vos dernières embauches ?

Nous nous sommes accordés sur l'objectif d'une réduction de 10 % des dépenses de service ; or, vous limitez cette baisse aux moyens généraux. Il faudra aller plus loin dans l'économie de fonctionnement pour espérer rester à flot.

Vous parlez de sécuriser les dépenses obligatoires du Département, et nous sommes d'accord. Mais comment cela se traduit-il ? Nous avions évoqué des pistes, mais comment seront déterminés les politiques et les régimes qui seront abandonnés ?

Une consultation des Lot-et-Garonnais a été réalisée et ne doit pas rester qu'une opération de communication. Elle a permis d'en savoir plus sur les priorités de nos concitoyens. Nous ne voyons pas retranscrits dans ces orientations budgétaires les résultats de cette consultation. Aura-t-elle des conséquences budgétaires ?

Vous évoquiez également un nouveau partenariat avec les collectivités. Que faut-il entendre par là ? C'est un point que nous n'avions pas résolu dans le cadre de la commission. Nous avons besoin de clarifier cela, pour que les maires sachent s'ils peuvent encore compter sur le Département.

Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes ici une assemblée délibérante qui, à travers cette session, fixe des objectifs et des orientations pour l'année à venir. Mais il revient à l'exécutif départemental de mettre en œuvre ces orientations. Ce ne sera pas une tâche facile, mais c'est à l'aune de cette obligation de résultat que vous serez jugés.

En conclusion, nous prenons acte de vos orientations budgétaires, nous vous faisons crédit d'une volonté affichée d'éviter le naufrage, mais nous regarderons votre capacité à mettre en œuvre la ligne définie par la commission ad hoc. Nous continuerons d'ailleurs à participer aux travaux de cette commission dans un esprit constructif et responsable, comme nous accepterons de collaborer à chaque fois que vous nous impliquerez dans l'élaboration des politiques départementales. Mais c'est à vous, pouvoir exécutif local, qu'il revient de mettre en œuvre ces orientations. Soyez véritablement courageux ; la survie de notre Département en dépend. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Je donne la parole à M. Delbrel.

M. DELBREL. – Monsieur le Président, chers collègues, voici une bonne nouvelle, du moins en apparence : le Premier Ministre Manuel VALLS a proposé, jeudi dernier, à l'ensemble des Départements, le principe d'une prise en charge par l'État du financement du revenu de solidarité active, le fameux RSA qui pèse de plus en plus lourd dans la balance budgétaire des collectivités départementales, tout particulièrement la nôtre, où le nombre de bénéficiaires du RSA est toujours croissant, malheureusement, et où le reste à charge est toujours plus conséquent, malheureusement. Cette annonce signée Manuel VALLS est de taille. Elle était appelée de ses vœux par l'Assemblée des Départements de France. Ici même, le 20 novembre 2015, cette assemblée avait déposé et adopté à l'unanimité une motion demandant expressément la recentralisation du financement du RSA dès le 1er janvier 2016. Nous avons été entendus, du moins en partie, car on parle d'une recentralisation prévue seulement au 1er janvier 2017, et une vraie avancée, certes, mais là où le bât blesse, c'est qu'on évoque une prise en charge de l'État sur la base des dépenses de l'année n-1, c'est-à-dire 2016. Et là, soyons francs, ce n'est plus tout à fait la même « mayonnaise ». Ce point est crucial. L'ADF avait parlé d'une année référence qui ne pouvait pas être raisonnablement postérieure à 2014. Cette référence de l'année 2014 avait été avancée ici même par vous, Monsieur le Président, comme la valeur étalon, celle à partir de laquelle on pouvait commencer à négocier.

Je crois savoir que l'ADF réunira ses Présidents en assemblée générale extraordinaire demain, mardi 1er mars. Le Premier ministre a souhaité qu'« un accord équilibré puisse être trouvé avec les Départements d'ici fin mars 2016 », pour permettre notamment de garantir aux bénéficiaires du RSA le versement de leur allocation, ce qui n'est pas le cas pour certains Départements proches aujourd'hui de la faillite.

Notre Département, dont nous connaissons tous ici la santé financière précaire, se doit de rester vigilant et combatif, d'autant que Matignon a assuré, dans le même temps, le maintien des ressources dynamiques aux Départements, notamment la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), l'ex-taxe professionnelle et les droits de mutation à titre onéreux. Cela sous-entend que les nouvelles décisions qui pourraient être prises par l'État pourraient encore consolider un peu plus les Départements « riches », aux recettes dynamiques, et fragiliser d'autant les plus pauvres, qui sont aussi les plus nombreux. Je ne ferai pas l'offense de rappeler le classement peu reluisant de notre

cher Lot-et-Garonne, qui n'est pas invité dans la cour des grands. On voudrait asphyxier les Départements les plus fragiles, les tuer à petit feu, qu'on ne s'y prendrait sûrement pas autrement. Je veux croire que notre Lot-et-Garonne, Département rural par excellence, qui renferme en lui plein de richesses, pourra être sauvé, même si d'aucuns, à droite comme à gauche, à gauche comme à droite, annoncent déjà sa mort pour 2021.

Quitte à mourir, autant le faire avec dignité, honneur et panache, avec nos idées et nos convictions chevillées au corps et au cœur. Mais nous sommes toujours vivants à l'heure où l'on se parle. N'empêche. Loin de moi, en tant que rapporteur et débatteur libre et indépendant, l'idée de remettre en cause le travail accompli par la commission ad hoc, que j'applaudis de tous mes vœux. Mais à la lumière des menaces de mort qui planent aujourd'hui sur les Départements de France et des déclarations signées par le Premier Ministre, nous nous demandons, avec ma voisine de gauche, si finalement nous n'avons pas été trop loin… ou pas assez loin – on ne sait plus, permettez-nous de douter quant aux préconisations que vous avez tous adoptées à l'unanimité le 8 février dernier.

Aujourd'hui, le doute m'habite. Nous avons bien fait, évidemment, de ne pas toucher à l'imposition, ce que beaucoup de Départements n'ont pas eu le courage de ne pas faire, tous bords politiques confondus, en augmentant sans scrupule la fiscalité. Mais fallait-il aller si loin et taper si fort ? Tout est relatif. Pourquoi, par exemple, priver nos centres de loisirs ou nos crèches d'aides aujourd'hui si précieuses ? Pourquoi réduire la voilure quant au régime alloué aux communes ? C'est un maire inquiet qui vous parle, et je ne dois pas être le seul dans cet hémicycle. Pourquoi faire tant d'efforts, tant de coupes franches, alors que nous allons disparaître ? Je pense que nous devons, par honnêteté et par transparence, nous poser toutes ces questions, alors que la mort nous guette. Cela ne doit pas remettre en cause l'existence de cette commission qui, à mon sens, doit continuer à travailler, encore et encore, en toute intelligence et toute transparence, les uns avec les autres, sur les prochains sujets de réflexion, sur les prochains dossiers à ouvrir, dans le seul intérêt général des Lot-et-Garonnais. Pourquoi devrait-on se faire hara-kiri alors que la grande faucheuse nous chatouille la carotide ? Mort pour mort, doit-on continuer à s'automutiler pour autant ? La réponse est sans doute dans la question. Je suis d'autant plus mal à l'aise de vous en parler ce matin que je pense avoir participé activement aux travaux de refondation. Ne doit-on pas finalement attendre d'y voir plus clair et d'être définitivement fixé sur notre sort avant de passer à l'acte ?

L'Assemblée des Départements de France, qui se réunira demain, sera sans doute capitale, je l'espère. Matignon évoque « un accord équilibré » avant la fin de ce mois. « wait and see » comme dirait Churchill. Attendons donc. Et *quid* du fonds de péréquation, qui pour nous pourrait être une vraie solution, comme une bouée de sauvetage jetée du pont ? Vous noterez, avec délectation, que n'avons pas évoqué le Titanic, quand bien même Leonardo DiCaprio a remporté, cette nuit, son premier Oscar pour son rôle de trappeur dans *The Revenant*. Pourra-t-on éviter le naufrage ? Les deux marins d'eau douce que nous sommes s'interrogent. Merci de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Je donne la parole à Jacques Bilirit.

M. BILIRIT. – Merci, Monsieur le Président, et mes chers collègues.

Nous voici donc, après une longue période de débat sur l'avenir des départements et plus largement sur l'organisation territoriale de notre Pays, au premier débat d'orientation budgétaire de notre Département aux compétences redéfinies.

Cette redéfinition des compétences des départements s'inscrit, vous le savez, dans une réforme bien plus large qui impacte l'ensemble des collectivités et leurs groupements, sur leurs compétences ou encore sur leur périmètre, à l'instar des nouvelles Régions ou des EPCI.

Je tiens à faire cette précision, parce que nous avons parfois un peu trop tendance à regarder la réforme territoriale qui vient de s'achever à travers le prisme de la collectivité dans laquelle nous sommes élus. Même s'il s'agit là d'un réflexe naturel, nous devons pourtant dépasser cette

analyse quelque peu réductrice au risque de passer à côté des enjeux essentiels auxquels nous devrons répondre dans les prochaines années.

De par la loi NOTRe, chaque collectivité, chaque échelon, est aujourd'hui amené à redéfinir ses politiques. Ce travail engagé dans l'ensemble des collectivités ne peut être réalisé « avec des œillères », puisque pour un territoire donné, c'est la conjugaison de l'ensemble des politiques publiques, État compris, qui agissent sur son développement.

Cette analyse, doit nous amener, Conseil départemental de Lot-et-Garonne, à envisager l'impact de la refondation de nos politiques au regard de l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire et non seulement à travers la réduction, voire l'arrêt, de certaines de nos aides.

Si je dis cela, c'est parce que j'entends aujourd'hui un discours particulièrement défaitiste, fataliste, voire de renoncement, se propager chez une partie des élus locaux. Je ne nie pas les difficultés auxquelles leurs collectivités sont confrontées, et je sais de quoi je parle, étant moi-même Maire d'une commune rurale. Je regrette aussi qu'une réforme de cette ampleur du paysage territorial intervienne dans un contexte de contraction budgétaire d'une ampleur inédite. Et nous avons d'ailleurs tous ici, toutes tendances politiques confondues, dénoncé cette situation qui fragilise particulièrement les départements ruraux comme le Lot-et-Garonne.

Cette situation inédite est certes difficile, mais face aux difficultés que nous rencontrons, nous avons toujours le choix entre la mobilisation ou le fatalisme, entre l'action ou l'impuissance.

À ce titre, sans nier les difficultés budgétaires que rencontre le Département, je regrette que certains conseillers départementaux fassent le choix, alors même que nous sommes dans une phase de travail collégial, de diffuser un discours pessimiste, voire alarmiste, qui ne grandira personne, aucun groupe politique, et ne fera en aucun cas avancer le Lot-et-Garonne.

Quand on a été élu pour construire l'avenir d'un Département, on doit mieux aux électeurs qu'un mauvais « remake » du Titanic en guise de discours. Nous avons tous, conseillers départementaux de la majorité comme de l'opposition, été élus pour agir, y compris et surtout quand la tâche qui s'annonce est difficile.

Bien sûr qu'il s'agit là d'un défi. Mais à quoi servent les élus si tout doit être facile ?

Nous devons tous avoir conscience que la période où les majorités qui se succédaient à la tête d'une collectivité pouvaient rechercher des marges de manœuvre budgétaires pour financer leurs projets, en ne touchant qu'à la marge l'existant, est bel et bien révolue. Nous pouvons bien sûr le regretter, mais les politiques que nous porterons de main ne s'empileront pas à celles que nous menions jusqu'à présent. La refondation des politiques départementales, c'est cela !

Ce travail, nous l'avons déjà bien amorcé. En nous appuyant sur la consultation citoyenne, sur les rencontres avec les élus du territoire, les échanges avec les acteurs socio-économiques, nous avons établi une base de travail qui liste une série de points d'accord pour nos orientations futures. À ce titre, je tiens ici et publiquement à saluer l'attitude de l'opposition qui a su être constructive à l'occasion des travaux de la commission de refondation des politiques départementales, ainsi que l'engagement du groupe « la dynamique citoyenne ».

Après cette période de réflexion qui a mobilisé l'ensemble des élus et des services, le temps doit maintenant être celui de l'action. Celui-ci, au regard des enjeux auxquels nous devons répondre, sera tout aussi prenant.

En effet, si nous avons une base de travail et si nous établissons aujourd'hui un cadre budgétaire pour envisager l'exercice 2016, nous devons à mon sens engager un chantier de fond sur la réforme de nos interventions. Parce que si nous avons peu de prises sur nos ressources qui sont

très peu dynamiques, et donc sur le niveau de nos dépenses, nous avons encore, hors allocations de solidarité, la possibilité de déterminer la forme et les modalités de nos interventions, au-delà de leur simple niveau.

Pour l'ensemble de nos politiques, la question « combien ? » doit maintenant laisser place à la question « comment ? ».

Aujourd'hui, si nous voulons justement éviter l'impasse budgétaire tout en continuant à être utiles aux Lot-et-Garonnais, l'action que nous devons approfondir est celle de la territorialisation de nos politiques. C'est-à-dire tout simplement que nous devons repenser nos interventions au regard de leur pertinence sur chaque territoire.

Le Lot-et-Garonne est un véritable puzzle : de paysages, d'économies, de cultures, il est urbain et rural. Il est riche de sa diversité ; ce qui fait sa complexité.

Dans cette diversité, alors que les solidarités humaines et territoriales sont le cœur de métier de notre collectivité, comment assurer un développement équilibré de notre Département sans s'adapter aux besoins de chaque territoire ? À ses atouts et à ses handicaps ? Nous ne pouvons pas penser, et c'est encore plus vrai dans une période de fortes contraintes budgétaires, que nous pourrons répondre à ce défi si nous appliquons partout les mêmes politiques. Ou alors, le risque sera l'affaiblissement de certains territoires.

Cette méthode que notre majorité propose, nous l'avons déjà appliquée à plusieurs reprises, et elle a été une véritable réussite.

Je pense par exemple à la CODDEM, que notre majorité a lancée en 2009, pour répondre à l'enjeu de la désertification médicale qui frappe notre Département comme l'ensemble des départements ruraux.

Nous aurions pu, face à cette question qui est une des préoccupations majeures des Lot-et-Garonnais (Cf consultation citoyenne), nous éviter une trop lourde réflexion et mettre en place un régime dans lequel nous allions apporter « X % du montant hors taxe des travaux plafonnés à X milliers d'euros ».

Ce n'est pas ce que nous avons fait, et je salue sur ce dossier l'engagement de notre collègue Joël Hocquelet, qui a porté la réflexion et piloté ces travaux.

Nous avons d'abord identifié des « aires de santé », dans lesquelles, en concertation avec l'ensemble des élus locaux, professionnels de soin, ARS, services de l'État, nous avons établi un diagnostic précis sur chacune de ces aires.

S'appuyant sur ce diagnostic, un véritable projet de santé, territoire par territoire, a été établi avec les professionnels de santé.

Et enfin, nous avons soutenu les projets de Maisons de santé pluridisciplinaires qui en émanaient.

La clé de la réussite de la CODDEM c'est une démarche territorialisée, qui s'appuie dans chaque territoire par une concertation de l'ensemble des acteurs, pour aboutir à un projet pertinent répondant aux besoins locaux.

À un objectif unique départemental, nous avons répondu par des solutions adaptées à chaque territoire.

J'ai pris l'exemple de la CODDEM, mais j'aurais tout aussi bien pu parler du protocole de baignade, des commissions locales d'insertion ou encore de la contractualisation avec les Pays dans le cadre du programme Leader.

Cette démarche qui a fait ses preuves doit être aujourd'hui étendue à l'ensemble des politiques que nous porterons demain en Lot-et-Garonne.

Pour nos aides aux collectivités et EPCI, aujourd'hui très uniformes, avec de nombreux régimes d'aides, ce travail est à la fois nécessaire et prioritaire. Si nous voulons être pertinents dans nos interventions, dans une enveloppe budgétaire contrainte, nous devrons fixer, en concertation avec les élus locaux, de s domaines d'interventions prioritaires. Et ensuite, sur chaque territoire, nous pourrons engager avec l'ensemble des communes et EPCI une feuille de route concertée, pluriannuelle, pour soutenir leurs projets.

Cette démarche vaut tout autant pour les solidarités humaines : c'est la démarche de développement social local à laquelle devront travailler les élus de la commission présidée par Sophie Borderie. La démarche consiste à rechercher les leviers d'action les mieux adaptés à chaque territoire, son économie, sa démographie, sa culture…

Cette approche évite de financer un programme qui n'est pas pertinent dans un secteur, et de le déployer uniquement là où il est utile et efficace. De plus, si elle associe l'ensemble des acteurs des territoires que nous aurons identifiés à la réalisation d'un véritable projet de développement social local, cette démarche est la seule qui nous permettra, dans le contexte budgétaire que nous traversons, de continuer à jouer pleinement notre rôle.

Cette approche territorialisée dans laquelle d'autres départements se sont engagés de longue date ou plus récemment, doit devenir aujourd'hui la nôtre.

J'ai conscience que ce travail n'est pas simple. Il nécessitera la mobilisation pleine et entière des élus et des agents de notre collectivité. Mais nous l'avons déjà réalisé pour de nombreux projets, et nous sommes capables aujourd'hui de le porter tous ensemble.

Il est évident que ce travail, pour des élus qui se voient à l'arrière du Titanic, tétanisés par l'angoisse d'avoir à choisir entre se couper un bras ou une jambe, n'est pas des plus facile.

Mais c'est justement pour cela que nous sommes élus. Avec mes collègues de la majorité, nous sommes prêts à relever ce défi, et nous réussirons.

M. GIRARDI. – Monsieur le Président, chers collègues. Je dirai peut-être quelques mots au sujet de l'agriculture, après les débats.

En ce qui concerne le document reprenant les orientations budgétaires, j'ai l'impression d'entendre un discours d'enterrement de première classe des départements, et notamment des départements ruraux. Il s'agit presque d'une oraison funèbre. Je crois qu'il convient de prendre de la créatine !

Soit nous – les nouveaux élus – organisons effectivement la fin des départements, dans les 5 ou 6 années à venir, soit nous considérons que les départements ont encore un rôle à jouer, malgré la redéfinition des compétences. Je suis un peu surpris par le climat lourd qui pèse sur notre Assemblée, à l'occasion de la présentation des orientations budgétaires.

J'ai participé à la commission qui a travaillé à la reconfiguration de nos interventions. À aucun moment, il n'a été question de la disparition des départements. J'aimerais que tout le monde réaffirme, aujourd'hui, que les départements ont un rôle à jouer. Il s'agit d'ouvrir des perspectives d'espoir.

L'ambition consiste à faire au mieux, avec ce dont nous disposons, et non à inventer des politiques que nous n'avons plus les moyens de mettre en œuvre. Ainsi définie, l'ambition est certes plus limitée que par le passé. Par ailleurs, les problèmes liés au rôle des départements et à leurs missions ne datent pas d'aujourd'hui ; ils se posent depuis une dizaine d'années. À ce sujet, nous évoquions tout à l'heure la réforme territoriale de l'ancien Gouvernement. En ce sens, la situation actuelle s'inscrit dans une certaine continuité. Quoi qu'il en soit, j'aimerais que nous réaffirmions aujourd'hui le rôle du Département, comme collectivité de proximité, et que nos débats sur les orientations budgétaires ne soient pas plombés par ce climat morose.

Certes, la situation n'est pas bonne : nous disposons de moyens réduits et les gouvernements successifs – depuis une dizaine d'années – ont tout fait pour cela. Je tiens à rappeler que la réforme sur la taxe professionnelle a privé les départements de ressources importantes. Du reste, la suppression de certaines taxes « famille » a fragilisé encore davantage le Département, puisque la part de la fiscalité dans son budget est devenue minime (environ 18 %). En comparaison, la part fiscale dans le budget de l'intercommunalité atteint entre 60 et 70 %. Nous avons donc été privés d'une part de nos moyens d'intervention. Néanmoins, nous avons encore un rôle à tenir. Il nous faut croire en l'avenir des départements et essayer de développer, malgré tout, des politiques.

M. CHOLLET. – Le DOB est intéressant, car il permet de relever la tête, avant le vote du BP, qui est l'acte politique fondamental. Ce DOB 2016 est particulier, parce qu'il est impacté par les travaux de la commission « refondation des politiques départementales » qui, réunissant majorité et opposition, s'est efforcée de trouver des axes fondamentaux à imposer, vu la gravité de la situation budgétaire.

Le traitement se dessine, mais j'aimerais revenir également sur le diagnostic. Dans votre gestion, soi-disant rigoureuse et ambitieuse, vous mentionnez deux études sur lesquelles je voudrais porter votre attention.

La première étude est celle de l'IFRAP. L'IFRAP est une association subventionnée à 90 % par des structures privées, dont 20 % de PME, qui considère avant tout qu'il convient de réaliser 3 milliards d'euros d'économie – pour les meilleurs départements – en reprenant les charges de personnel, les dépenses totales, l'absentéisme, etc.

M. LE PRÉSIDENT. – Le Lot-et-Garonne fait partie de ces « meilleurs départements ».

M. CHOLLET. – Le but de l'IFRAP ne consiste pas à évaluer le Lot-et-Garonne ; il consiste à affirmer qu'il convient de rogner dans les dépenses publiques. Je suis quelque peu étonné que vous évoquiez à chaque fois cette étude, sachant que l'IFRAP est un réseau militant pour la réduction de la sphère publique et des interventions de l'État. Il s'agit d'un lobby ultralibéral qui a notamment été sollicité par le ministère de Monsieur Macron, en 2015.

La seconde étude – celle de Sud-Ouest – semble plus intéressante, car elle souligne le peu de marges de manœuvre dont nous disposons, et le ratio de solvabilité qui atteint, pour le Lot-et-Garonne, 65 %. Cet indice repose sur le rapport entre la dette et les produits de fonctionnement. Le plus mauvais ratio se situe à 72 %, et le meilleur, à 12 %.

Cette étude date quelque peu ; elle s'arrête en 2013. Le vrai problème tient au décrochage de l'épargne brute. Je remercie Monsieur Dezalos d'avoir montré la courbe du taux d'épargne brute, qui décroche dès 2012. À cette époque, le ver était déjà dans le fruit. Entre 2009 et 2012, l'épargne brute était assez stable, autour de 42 millions d'euros. En 2012, elle retombe à 23 millions d'euros. Il s'agissait là du premier signe d'une décompensation proche. Je veux le dire aux deux tiers des élus ici présents qui ne faisaient pas partie de l'ancienne mandature : au DOB 2013, Monsieur le Président, vous avez précisé que les comptes étaient dans le rouge – ce que d'ailleurs, vous n'aimez pas trop que l'on vous rappelle.

Dès 2013, Monsieur le Président, il fallait se mettre debout sur le frein des dépenses de fonctionnement, alors que vous avez simplement posé le pied sur la pédale. Dès 2013, l'État vous est venu en aide, avec un fonds de soutien exceptionnel de 5 millions d'euros destiné aux 28 collectivités les plus impactées par l'augmentation des allocations individuelles de solidarité. Par la suite, l'État s'est organisé, mettant en œuvre un fonds de compensation péréquée ainsi que le fonds de solidarité en faveur des départements, pour une somme de 12,8 millions d'euros en 2014, puis de 11,4 millions d'euros en 2015. Cette somme pourrait être réduite à 8,4 millions d'euros, ce qui suscite de la crainte. Vous nous direz sans doute que cette subvention sera majorée, suite aux discussions entre l'ADF et le Gouvernement. Nous l'espérons.

Les produits exceptionnels vous ont quelque peu troublé. En effet, le BEA gendarmerie a masqué – de façon artificielle – le trou béant entraîné par un taux d'épargne brute en chute libre (6,5 millions d'euros en 2014 et en 2015). Le Conseil général de Lot-et-Garonne déposera le bilan si l'État n'intervient pas rapidement. Vous le savez.

Les efforts qui ont été consentis ont porté sur les problèmes d'ordre général. Mais il est un problème de fond dont cette Assemblée n'a pas discuté : nous ne pourrons pas nous en sortir sans nous pencher sur toutes les dépenses sociales. Vous savez également qu'il est possible de faire mieux avec moins de moyens, y compris dans le champ social. Or vous avez laissé s'envoler les dépenses sociales, sans doute grâce au Président de la Commission sociale, Joël Hocquelet, et à l'ancien Président, Jean-Luc Barbe. Nous devons réfléchir à la manière de mieux dépenser dans le secteur social. Au lieu d'évaluer les moyens mis en œuvre – ce qui déresponsabilise l'élu – nous devons évaluer les résultats. Nous devons changer notre point de vue sur l'action sociale. Il n'est pas question de diminuer trop la générosité, qui préserve la paix sociale ; nous sommes d'accord sur ce point. Mais nous demeurons persuadés qu'il est possible de faire mieux, avec moins de moyens.

La problématique de l'encours de la dette vient encore compliquer la situation. En effet, les fonds propres destinés à financer les investissements ont baissé, du fait de la mauvaise maîtrise des charges de fonctionnement. Je vous rappelle que l'annuité de la dette est passée de 51 euros par habitant, en 2008, à 79 euros en 2014, soit une augmentation de 55 %.

Le coup fatal survient en 2014 lors qu'après les élections municipales, Monsieur Valls annonce la diminution des dotations globales de fonctionnement. Cette annonce a entraîné des réactions importantes au sein de certaines collectivités. Là encore, vous n'avez pas suffisamment freiné les dépenses. Quand le taux d'épargne n'est pas suffisamment maintenu, Monsieur le Président – vous le savez mieux que moi –, il n'y a plus de sang dans les artères. C'est pour cette raison que nous vous avons rejoint dans cette commission. Il fallait que nous soyons tous ensemble. Du reste, cette initiative a eu un impact sur le Gouvernement. En effet, plusieurs départements, majorité et opposition ensemble, ont appelé à trouver d'autres solutions au niveau national. C'est bien parce que nous vous avons rejoint que nous avons eu un réel impact. D'ailleurs, le Premier Ministre ne s'y est pas trompé.

Certes le Gouvernement porte une responsabilité globale. Mais vous avez également porté une responsabilité partielle, par votre incapacité à anticiper la situation et à prendre rapidement des décisions courageuses. Vous n'avez pas pris la mesure de la situation financière suffisamment tôt. Heureusement, l'État est intervenu. Tant mieux, et bravo à l'ADF.

Toutefois, si suite à cette intervention de l'État, une investigation n'est pas lancée au sujet de toutes les dépenses de fonctionnement, ligne par ligne, et y compris dans le social, nous en reviendrons à la même situation ; c'est-à-dire à une déroute financière.

M. DEZALOS. – Je voudrais dire à Monsieur Chollet que l'on ne peut pas indéfiniment regarder dans le rétroviseur. Un débat d'orientation budgétaire est fait pour envisager l'avenir, et prendre des dispositions. L'explication *a posteriori* est toujours facile.

Aujourd'hui, ce débat se cristallise autour de deux attitudes. Messieurs Lepers et Chollet préconisent au Conseil départemental de serrer un peu plus le garrot des moyens à consacrer aux Lot-et-Garonnais. Bien entendu, les équilibres budgétaires sont essentiels. Toute fois, un débat d'orientation budgétaire doit aussi être ouvert sur la nature des actions qui doivent être portées pour les Lot-et-Garonnais, et pas uniquement sur la manière dont il convient de serrer le garrot, au risque de mourir guéri.

La seconde attitude, qui a été portée par Christian Delbrel et par la Dynamique citoyenne, consiste à considérer que les causes de la situation délicate dans laquelle nous nous trouvons sont essentiellement extérieures au Département. Par conséquent se pose la question de savoir s'il convient de couper un peu plus les vivres aux Lot-et-Garonnais et à tous les acteurs (économiques, associatifs, institutionnels) de notre Département.

Personnellement, je crois qu'entre ces deux attitudes, il demeure une place pour une démarche de responsabilité. Comme l'a dit le Président, je pense que la solution viendra principalement de l'extérieur, du soutien que le Gouvernement pourra apporter aux départements. Néanmoins, il ne faut pas attendre que le salut vienne d'en haut. Je crois qu'il nous appartient de remettre à plat nos politiques, dans tous les domaines, afin de dégager des priorités. Beaucoup de politiques doivent être préservées : le soutien aux communes et aux intercommunalités, le soutien au milieu associatif et à tous les acteurs du Département, et notamment économiques, dans un cadre profondément modifié par la loi NOTRe. Je plaide pour que cette démarche de responsabilité soit mise en œuvre.

Seuls, nous ne pourrons pas rééquilibrer nos comptes, réduire notre endettement et redresser tous les ratios. Il nous faudra évidemment un concours extérieur ; cependant, cela ne nous dispense pas de balayer devant notre porte.

M. MOGA. – Je voulais également aborder un certain nombre de points ayant trait à ce débat d'orientation, qui constitue en effet une occasion d'évoquer l'avenir et les actions qui seront concrétisées dans le cadre du budget. Je crois qu'après le travail réalisé par la commission, le temps de l'affichage des bonnes volontés est terminé. Nous devons passer à la mise en œuvre des solutions.

Sur ce point, je suis quelque peu déçu. J'espère que le budget permettra de mieux voir comment pallier la baisse de 26 millions d'euros. Sur un budget d'environ 130 millions d'euros, cette baisse est importante. Chacun sait qu'un certain nombre de lignes budgétaires sont incompressibles. Il nous faudra donc économiser sur le reste beaucoup plus de 10 %. C'est pourquoi j'estime qu'aujourd'hui, l'exécutif doit préparer les actions à mettre en œuvre, et nous les présenter concrètement dans la perspective du budget 2016.

Monsieur le Président a cité les mots de Churchill, au sujet de l'optimisme. Vous avez raison, Monsieur le Président, il faut rester optimiste. Il faut essayer de trouver des solutions. Le fait d'être quelque peu « étranglé » aide à trouver le courage nécessaire. Au-delà de l'optimisme, je pense qu'il nous faut également être réalistes, sincères et courageux. Nous sommes probablement tous réalistes ; nous voyons la situation telle qu'elle est. S'agissant de la sincérité, il ne faut pas avoir peur de dire la vérité. Je crois notamment que les communes vont fortement pâtir de ce qui va être mis en œuvre. Tout le monde veut bien le comprendre ; il faut avoir le courage de le dire.

Vous nous parlez toujours de notre position dans la strate. De grâce, je crois que nous sommes tous dans une mauvaise situation. « Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois ». Je crois qu'il faut arrêter de parler de notre position. Il faut regarder objectivement notre position, et ne nous comparer qu'à nous-mêmes. Le triomphalisme relatif à notre position me semble, aujourd'hui, très mal placé.

Je voulais également vous poser trois questions. La première concerne les finances. Nous parlons beaucoup de l'épargne brute. Or je voudrais que nous parlions également de l'épargne nette. En effet, celle-ci représente notre véritable capacité d'investissement. En 2008, la dette se situait autour de 137 M €. Elle atteint aujourd'hui 240 M € euros. Cela signifie que les annuités d'emprunt ont considérablement augmenté. Christian, je voudrais que tu nous dises à combien s'élève, cette année, l'épargne nette, qui représente notre véritable capacité financière. Plus notre dette va monter, plus notre épargne nette sera faible. Je crois que nous devrions nous fixer un niveau d'emprunt maximum, afin de préserver cette épargne nette, pour l'avenir.

Par ailleurs, vous évoquiez tout à l'heure le transfert des compétences. Je pense notamment à l'économie, faisant partie de la commission économique. Avec mes collègues, nous nous interrogeons sur le rôle et les prérogatives que conservera le Conseil départemental dans un certain nombre d'associations économiques, comme le M.I.N.. Si la Région devait reprendre ces associations, le Département serait-il encore représenté, notamment par son Président ?

Enfin, ma dernière question concerne les états généraux du tourisme. Le projet 2015-2020 a été validé. Est-il donc véritablement opportun d'organiser ces états généraux, sachant que tout a déjà été acté ?

M. HOCQUELET. – Contrairement à ce qu'a dit Monsieur Girardi, je pense que nous n'avons pas besoin de créatine, mais d'un psychostimulant, face à cette dépression générale. Cela étant dit, les problèmes sont devant nous.

Je vous ai demandé la parole parce que j'ai été interpellé par notre collègue Pierre Chollet. En matière de dépenses sociales, je ne peux pas lui laisser dire ce qu'il a dit, même si je partage avec lui la conviction qu'il convient d'examiner les dépenses à caractère social, et de les évaluer comme toutes les autres. Il n'y a aucun tabou sur ce point.

Nous siégions dans la commission sociale, avec Michel Drapé, et nous avons toujours eu des débats ouverts, libres, et de très bon niveau. Je vous en remercie. Vous savez très bien qu'à chaque fois que nous passions des subventions, Jean-Luc Barbe et moi-même nous sommes toujours souciés de leur efficacité. À chaque fois, nous nous posons la question de la pertinence des financements.

Par ailleurs, je voudrais souligner le travail fourni par Jean-Luc Barbe en faveur de la professionnalisation de l'APA, tant au niveau de la commission que de l'attribution ou de l'évaluation des plans d'aide, qu'il n'a pas hésité à réviser. Ce travail, du reste, est poursuivi aujourd'hui par la présidente Borderie, accompagnée de Christine Gonzato. Peut-être faudra-t-il faire encore plus ; mais vous ne pouvez pas dire que nous n'avons pas essayé d'agir en matière de dépenses sociales. Du reste, nous continuons à agir. Ainsi, nous vous soumettrons bientôt un projet de modification de l'un des régimes accordé dans le cadre de la CODDEM. Depuis 2008, le Président Camani a donné pour consigne de réévaluer toutes les politiques, pour une meilleure efficacité. Un euro dépensé doit être un euro utile.

Le budget de l'action sociale est important ; il s'élève à 26 millions d'euros. Toutefois, vous savez très bien qu'une part importante de ce budget ne peut pas être modifiée. Pour tout le reste, nous y avons travaillé ; et nous allons continuer à le faire. Vous ne pouvez pas affirmer que nous avons laissé filer les dépenses en la matière, et vous le savez très bien.

M. GIRARDI. – Je ne voudrais pas transformer cette illustre assemblée en cabinet médical, même si de nombreux médecins l'ont peuplé au fil des ans – il y en a encore quelques-uns aujourd'hui. Bien évidemment, le débat tourne autour des moyens financiers et des politiques à mettre en œuvre. Le débat d'orientation budgétaire est fait pour ça.

Je crois que le mal est clairement identifié. Le diagnostic est le bon. Tout le monde est d'accord pour dire que la politique sociale doit être examinée de près, afin d'éviter les dérives et les dérapages. Toutefois, cela ne remet nullement en cause la politique sociale nationale et ses différents volets. L'APA est-elle utile ? Naturellement. Personne ne peut le contester. Le RSA, la politique de l'enfance ou la Secu sont-ils utiles ? Oui. Je pense que tout le monde s'accorde sur ce point.

La problématique tient à la capacité du Département à payer sa part. Il faut se demander s'il était naturel que le Département, au départ, paye 50 % de l'APA. Lorsque la loi Jospin est sortie, j'ai souligné qu'il s'agissait du début de l'étranglement des départements. Or aujourd'hui, les départements financent cette aide à hauteur de 70 %. Aussi, si les départements devaient disparaître, aucun problème ne serait résolu. Il conviendrait de trouver l'argent pour le financer. Si ce n'est plus à nous de le faire, l'État devra se débrouiller. J'ose imaginer que ce n'est pas un moyen pour faire disparaître les départements, avant de régler le problème.

S'agissant du RSA, le Premier ministre a annoncé qu'il serait ramené dans le giron de l'État ; c'est très bien. Toutefois, ce qui m'ennuie, c'est que les départements devront continuer à payer leur part. Ce n'est pas normal. L'augmentation des dépenses sociales est plus rapide que la dynamique de nos recettes. Si l'État diminue encore davantage les dotations, nous serons encore plus en difficulté. L'État a un rôle majeur à jouer. Le Premier ministre en est conscient ; il voit bien qu'un certain nombre de départements éprouve des difficultés. Nous sommes un peu dans l'impasse.

M. MERLY. – Raymond Girardi a quelque peu anticipé ce que je souhaitais vous dire, Monsieur le Président. La « renationalisation » est présentée comme une victoire. Elle l'est certainement. Toutefois, il ne s'agit nullement d'une recette supplémentaire pour le Département, puisque prélevée sur la DGF. Cette renationalisation ne modifie donc en rien l'équilibre budgétaire du Département. Il s'agit donc d'une petite victoire, qui ressemble tout de même un peu à un marché de dupes.

M. GIRARDI – Nous ne serons tout de même plus soumis aux futures hausses.

M. MERLY. – En effet. Toutefois, il faudra examiner quelle est l'année de référence.

Certains mots ont été prononcés dont le sens m'échappe, Monsieur le Président ; comme le fait de « privilégier les solidarités sociales et territoriales », dans le cadre de la loi NOTRe. Je ne comprends pas exactement ce que cela veut dire. Dans le même ordre d'idée, Christian a indiqué qu'en 2016, nous allions « consolider le partenariat avec les collectivités ». Or consolider signifie « rendre plus fort ». Je voudrais savoir comment les communes ou les EPCI seront mieux dotés et mieux aidés. Quel est le sens profond de ces mots ? Vous évoquiez le besoin de prendre de la créatine. À certains moments, nous avons effectivement besoin de renforcer notre moral, parce que le fait d'être optimiste de nature n'empêche pas d'être réaliste.

Ne soyons pas cyniques. Vis-à-vis de nos populations, nous n'avons pas le droit de l'être. Soyons réalistes et ambitieux et d'une grande honnêteté intellectuelle. Ne laissons pas croire des choses qui ne sont pas réelles. Nous nous posons tous les mêmes questions ; essayons d'adopter un regard juste et pragmatique ; il s'agit de la meilleure façon d'aider nos populations et nos territoires.

Mme. KHERKHACH. – Je voudrais revenir sur la consultation citoyenne. Je m'interroge sur le coût de cette démarche et sur la manière de la mettre en œuvre. Les rapports affichent un coût de 14 970 euros. J'aimerais que vous le confirmiez. En effet, j'ai lu dans la presse que ce montant était en discussion. Monsieur le Président, vous vous êtes réjoui de la participation de 12 746 Lot-et-Garonnais à cette consultation. Je trouve que vous avez raison de vous en réjouir. Toutefois, d'un point de vue méthodologique, je voudrais comprendre comment vous allez tenir compte de l'avis, des retours et des préoccupations des citoyens dans les futurs axes et perspectives 2016.

Par ailleurs, comme Monsieur Merly, je ne peux pas laisser entendre que nous serions cyniques ou fatalistes. La situation actuelle est une situation d'urgence et de crise. J'ai du mal à comprendre, Monsieur Bilirit, la forme de déni et d'angélisme dans laquelle vous vous inscrivez. Celle-ci est particulièrement insolente et irrespectueuse vis-à-vis de nos concitoyens, qui ont besoin d'entendre la vérité. Or ce discours de vérité, Monsieur le Président, vous ne le tenez pas. En février 2016, je ne vois pas à quel moment vous avez alerté nos concitoyens de la situation catastrophique dans laquelle nous nous trouvons. Pour moi, vous leur devez un discours de vérité, et ça ne vous honore pas de ne pas l'avoir.

Mme. BONFANTI-DOSSAT. – Monsieur le Président, toutes les interventions de ce matin convergent vers la même évidence : la situation est difficile et beaucoup d'incertitudes demeurent. Les pertes de compétences du Département vont inexorablement se traduire par des transferts de personnel et de ressources financières.

Je voudrais simplement savoir où nous en sommes aujourd'hui. Ce personnel est-il accompagné ? Est-il rassuré ? Une évaluation a-t-elle été effectuée ? Je crois, Monsieur le Président, que vous avez rencontré Alain Rousset la semaine dernière. Pouvez-vous nous préciser les conditions de ce transfert ?

Enfin, comment voulez-vous que nous ne soyons pas pessimistes aujourd'hui, sachant que notre seule vitamine, c'est le foie gras ? Or nous allons en être momentanément privés.

M. BILIRIT. – Je voulais répondre, sur le fond, aux questions posées par Jean-Pierre Moga. Sur la forme, soit les mots que je prononce ne sont pas entendus, soit je n'y comprends rien. Je pense que dans le discours que j'ai prononcé, j'ai évoqué à six reprises les difficultés dans lesquelles nous sommes. Dès lors, comment peut-on me taxer d'angélisme, ou de cynisme ? Il s'agit là d'un discours très politicien, qui vise peut-être avant tout la presse.

Ce que j'ai dit, très clairement, c'est qu'aujourd'hui, nous ne pouvons plus faire comme hier. Nous ne pouvons plus maintenir toutes les aides actuelles ; nous devons faire en sorte d'être les plus efficaces possible, en regardant, territoire par territoire, quelle va être l'efficacité de notre action. Par ailleurs, je n'ai pas l'impression d'avoir porté un discours triomphaliste. Madame Bonfanti vient d'ailleurs de souligner que toutes les interventions faisaient état de la situation difficile dans laquelle nous nous trouvions.

S'agissant du M.I.N., la loi prévoit que la situation peut demeurer identique en 2016, année durant laquelle il s'agit de négocier avec les régions, pour examiner la manière dont celles-ci pourraient – ou pas – remplacer les départements. C'est précisément le travail que nous allons mener. Quoi qu'il en soit, en 2016, le soutien départemental à ces syndicats n'évoluera pas, sachant que ceux-ci ont déjà prévu un certain nombre d'investissements importants, dont 250 000 euros pour le M.I.N.

Je rappelle qu'aujourd'hui, nous disposons des compétences de solidarité humaine, sociale et territoriale. Ce sont les compétences qui nous sont données par la loi. Nous n'avons plus les autres compétences, et en particulier la compétence de développement économique. C'est pour cette raison, qu'il nous faut négocier avec la Région. Je ne peux donc pas apporter de réponse ferme et définitive, si ce n'est pour l'année 2016.

Concernant les états généraux du tourisme, la situation est la suivante : nous pourrions dire que nous avons mis en place un schéma, il y a un peu plus d'un an, sans que la situation ne change. Mais les choses ont changé fondamentalement. Ainsi, la Région s'est agrandie et s'est éloignée. Que fera le Comité régional du tourisme, demain ? Ce Comité, en effet, regroupera 12 départements, dont quelques poids lourds touristiques. Ce nouveau Comité continuera-t-il à promouvoir le tourisme à l'étranger, ou s'engagera-t-il dans d'autres activités (promotion au niveau national, travail sur l'attractivité des territoires...) ? Par ailleurs, il faut également tenir compte de

l'organisation de l'ensemble des collectivités infra départementales en matière de tourisme. Un certain nombre d'offices de pôles sont créés, qui développeront également leurs propres actions. Nous devons donc nous poser la question de notre positionnement. Ce travail doit être effectué dans le champ social ; mais il doit également l'être au niveau de toutes nos autres politiques, y compris en matière de développement touristique. Il nous faut notamment éviter les doublons entre les différentes strates et être le plus efficace possible.

Les états généraux devraient nous permettre de préfigurer ce que sera, demain, notre Comité départemental du tourisme. Les professionnels ont aussi besoin de s'y retrouver, entre eux, et avec les différentes institutions des collectivités. C'est tout le sens de ce travail, qui n'est pas facile, et qui ne changera pas la situation en 2016. Il permettra, en revanche, de travailler à une nouvelle configuration prenant en compte ces différentes strates, pour l'année 2017.

M. BOCQUET. – Nous allons changer de registre. Ce week-end s'ouvrait le Salon de l'agriculture. Cette ouverture fut assez mouvementée, d'après les images télévisées. Le Département y était présent, toutefois, la commission agriculture n'y était pas invitée. Quels étaient les élus et les fonctionnaires du Département mobilisés, et pour quel coût ? Du reste, j'espère que pour eux, la visite du Salon s'est bien déroulée.

Par ailleurs, pour lutter contre le virus de la grippe aviaire, l'État a mis en place une période de vides sanitaires au cours de laquelle les éleveurs ne pourront plus faire entrer des animaux en production. Le manque à gagner pour la filière pourrait osciller entre 250 et 300 millions d'euros. Environ 200 éleveurs seraient impactés en Lot-et-Garonne, pour une perte estimée à 6 millions d'euros. La Région et l'État ont prévu des aides pour la filière, notamment sous la forme d'aide à l'investissement, d'exonérations de charges et d'avances de trésorerie. De nombreux éleveurs devront également demander aux banques des avances de trésorerie pour couvrir leurs remboursements d'emprunts et compléter les aides. Comme cela se fait dans les Départements voisins, et notamment dans les Landes, une aide exceptionnelle pour les éleveurs de palmipèdes gras ne pourrait-elle pas être étudiée dans le cadre du prochain budget ? Cette aide leur permettrait de rembourser les intérêts versés aux banques pour les avances de trésorerie.

M. DEZALOS. – Nous avons beaucoup parlé de transparence, de vérité et de sincérité. Vous avez cru devoir reprocher à la majorité d'en faire défaut. Franchement, je crois que vous ne pouvez pas dire cela. Après la mise en place de la commission refondation notamment, je pense que toutes les données permettant d'apprécier la situation ont été fournies. Par conséquent, votre reproche relève du mauvais procès.

Pour répondre à la question légitime de Jean-Pierre Moga, l'épargne brute 2015 s'élèvera à environ 27 millions d'euros. Pour obtenir l'épargne nette, il convient de déduire de cette somme le remboursement en capital des emprunts (entre 17 et 20 millions d'euros). Ce remboursement, en effet, amputera largement l'épargne brute. Je rappelle par ailleurs qu'il existe un fonds de roulement, passant d'un exercice à l'autre. Ce fonds de roulement atteint 18 millions d'euros. Pour autant, les marges se restreignent. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point.

Enfin, pour répondre à Alain Merly, la consolidation des partenariats avec les acteurs institutionnels et économiques du Département signifie que nous ne remettons pas en cause, du jour au lendemain, tout le soutien que nous apportons aux collectivités. Le rapport d'orientation budgétaire indique que nous maintiendrons les investissements réalisés directement – ou en soutien aux collectivités ou aux autres acteurs – à hauteur de 50 millions d'euros. Ce n'est pas rien. Nous sommes intervenus à hauteur de 50 ou 52 millions cette année, et nous proposons de maintenir cette aide. Et je vous rappelle que la moitié de cette somme est destinée à soutenir des projets significatifs, portés notamment par des collectivités.

La « consolidation » renvoie également à la mise en place de l'assistance technique, particulièrement appréciée des communes. Vous savez que depuis que l'État n'apporte plus cette

assistance technique à la conduite et à l'éclosion de projets, le Département propose ses services, avec le soutien du CAUE, de la SEM47, etc. L'assistance technique nous permet donc de consolider nos partenariats.

La « consolidation » se rapporte également au terrain économique. Ainsi le Département intervient de façon significative dans la politique des clusters et des groupements d'entreprises. N'est-ce pas de la contractualisation ? Par ailleurs, le Département se tourne vers les intercommunalités, par exemple l'agglomération agenaise, sur les grands projets : pont de Caméla t, RN 21, péage autoroutier, etc. Des engagements sont pris, à hauteur de 26 millions d'euros, et une contractualisation s'ébauche.

La consolidation des partenariats, c'est tout cela. Ne laissons pas penser à nos concitoyens que du jour au lendemain, le Département de Lot-et-Garonne sera absent du soutien qu'il doit aux communes et aux intercommunalités, au nom de la solidarité territoriale, ainsi qu'aux acteurs économiques.

M. MOGA. – J'ai effectivement évoqué le triomphalisme de Jacques Bilirit, mais uniquement en lien avec ses propos sur notre place dans la strate. Je tenais à apporter cette précision.

M. LE PRÉSIDENT. – Il suffit de regarder le tableau pour être triomphalistes ; nous sommes les meilleurs.

M. LEPERS. – Je voudrais revenir sur toutes les remarques qui ont été émises sur mon discours et sur celui de Christian Delbrel, nous taxant d'alarmistes. Je pense que vous n'avez pas tout à fait compris ce qu'a voulu dire Mme Kherkhach; ce qui a tendance à m'agacer. Elle ne parle pas transparence, de chiffre que nous n'aurions pas eu. Elle fait allusion au déni, qui consiste à ne pas trop parler des problèmes. Je pense vraiment ne pas exagérer sur la situation du Département. Je pense être plutôt réaliste.

Ce qui choque certains élus, de droite ou de gauche, c'est la communication vers l'extérieur. Les termes « volontarisme », « consolidation », « renforcement » sont des mots très forts, et très ambitieux. Comment peut-on, en tant qu'élu responsable, employer des mots aussi forts, au vu de la situation actuelle ? Tel était le sens des propos de Baya.

Je n'ai pas besoin de médicaments. Je me porte très bien, et je suis de nature plutôt optimiste. Toutefois, j'ai l'impression que vous êtes dans le déni de réalité. Nous connaissons des difficultés, par la faute de l'État. À nous d'en parler concrètement. Ce qui me choque, c'est le décalage entre ce que vous affichez dans des magazines, ce que vous communiquez à la population, et la réalité, qui est très compliquée.

M. GIRARDI. – Monsieur le Président, ce débat sur les orientations budgétaires tombe en plein Salon de l'agriculture. C'est donc l'occasion d'évoquer quelque peu cette problématique.

Je suis un peu surpris par la question posée par Monsieur Bocquet. En effet, aucune invitation particulière n'est adressée aux membres de notre assemblée. Aujourd'hui, je suis dans la majorité. Lorsque j'étais dans l'opposition et que je souhaitais me rendre au Salon, je demandais à accompagner la délégation. Je n'ai jamais eu aucun problème. Il suffisait donc tout simplement de le faire savoir. Tu aurais pu y participer. Par ailleurs, je te propose de te rendre à la journée de mercredi, consacrée à l'Aquitaine. Les services du Département peuvent se charger des billets de train pour t'y acheminer. Il s'agit d'une journée importante, je le dis très sincèrement. Si tu souhaites y aller, il n'y a aucun problème. Il y a eu sans doute un petit oubli de ta part ; tu aurais simplement dû le faire savoir.

S'agissant du Salon en lui-même, je n'ai pas besoin de m'attarder très longuement, car les médias continuent d'en parler. J'y ai participé samedi et dimanche, avec une délégation des services,

composée de 4 personnes, et une délégation de la communication, composée de deux personnes. Cette manière de procéder est habituelle.

Ce Salon est un peu particulier, car il est lié à une crise de l'élevage extrêmement sévère, qui dure depuis 7 ou 8 mois – pour ne pas dire 10 ans. Je ne sais pas, d'ailleurs, si la crise actuelle est plus dure que celle que nous avons vécue il y a 5 ou 6 ans. À l'époque, une structure nationale s'était même constituée – l'Apli –, considérant que les filières en exercice ne remplissaient pas leur rôle. Du reste, cette structure existe encore. Cette ambiance de crise pèse fortement sur le Salon ; vous avez eu connaissance des évènements.

La visite du Président de la République a duré 6 heures, tandis que les échanges un peu « chauds » n'ont duré qu'une demi-heure. Compte tenu de la crise, l'ensemble de la presse a concentré son attention sur l'échauffement des esprits. En vingt ans de participations au Salon de l'agriculture, je n'ai pas vu un Président de la République qui n'ait été sifflé. Certes, certains étaient un peu plus appréciés que d'autres.

Cela étant dit, le Salon a accueilli beaucoup de monde ; il constitue toujours une formidable tribune. Malgré tout, je crois que le Salon 2016 sera un bon cru. Ce Salon, en effet, permet de faire connaître aux Parisiens et à beaucoup de Français ce que représente l'agriculture française, dans toute sa diversité. Avec 70 productions, le Lot-et-Garonne y fait bonne figure. Mais le Salon offre également l'occasion d'exprimer un mécontentement et des revendications.

Certes, le démontage du stand du Ministère constitue une nouveauté. Il faut noter que le Président de la FNSEA, Xavier Beulin, a présenté des excuses publiques au Président de la République pour les actes et les paroles qui étaient malvenus.

Quoi qu'il en soit, la crise est particulièrement dure pour les éleveurs. Par conséquent, ne pourrions-nous pas formuler une déclaration, ou un vœu, à l'occasion de la présente session ? Le problème, en effet, est clairement identifié. Il suffirait de payer le lait à un prix rémunérateur. Il faut savoir que le litre de lait est payé 28 centimes au producteur, alors qu'il lui faudrait entre 32 et 34 centimes pour gagner sa vie. Par ailleurs, un sondage indique que 66 % des Français sont prêts à payer les produits agricoles un peu plus chers (environ 5 centimes d'euro supplémentaires par litre), pour permettre aux agriculteurs de vivre de leur métier. Cette réalité est également valable pour les autres filières. L'état d'esprit de la population évolue donc plutôt dans le bon sens.

Le mal est clairement identifié : ce sont les centrales d'achat et de distribution et les transformateurs qui refusent de payer ce prix, car ils importent massivement d'Irlande, des Pays-Bas et d'Europe centrale à un prix inférieur. L'espoir pourrait venir des Chinois, qui viennent d'investir des centaines de millions d'euros en Bretagne, pour fabriquer du lait infantile. Ceux-ci, en effet, viennent d'annoncer qu'ils le payeraient 31 à 32 centimes le kilo. Seraient-ce les Chinois qui vont nous aider à payer nos agriculteurs à un prix rémunérateur ?

Il conviendrait donc de rédiger une déclaration réaffirmant – à l'unanimité, j'espère – que les paysans éleveurs ont le droit d'obtenir un prix rémunérateur, et demandant fermement à la grande distribution et aux transformateurs de bien vouloir respecter les agriculteurs en les payant convenablement. Cette déclaration serait symbolique, bien évidemment. Mais puisque notre assemblée se tient en même temps que le Salon, l'occasion pourrait être saisie. D'une certaine façon, il s'agirait de cibler ceux qui détiennent la solution à ce problème.

Je ne dis pas que le Président de la République ou le ministre de l'Agriculture ne peuvent rien. Mais dans un contexte de mondialisation, c'est l'économie de marché – l'offre et la demande – qui commande. Or les acteurs économiques détenant la solution sont la grande distribution et les transformateurs. Mettons-les en demeure, Monsieur le Président, de respecter les différents acteurs de la filière. Les transformateurs ont le droit de gagner leur vie, mais non de piller les producteurs.

M. BOCQUET. – Quel est ton avis sur la filière palmipède ?

M. GIRARDI. – Il s'agit d'une crise venant se greffer à une autre. Toutefois, elle est de nature différente, étant liée à une maladie. Dans la durée, cette crise est moins grave que celle de l'élevage. Le risque de disparition de la filière palmipède n'est pas en jeu ; celle-ci traverse une période difficile. Des mesures d'État ont été prises. Le ministre de l'Agriculture vient de réaffirmer qu'une enveloppe supplémentaire lui serait consacrée. Des aides sont donc en cours, pour supporter la période de désinfection et de protection. Des aides sont également engagées au niveau de la Région.

La filière palmipède passe donc une période difficile. L'éradication du virus réglera le problème, même si cela n'est pas facile. Il ne faut pas confondre la crise de l'élevage, qui est structurelle, et qui peut aboutir à la disparition d'une filière, et la crise de la filière palmipède, qui n'en est pas à ce stade.

M. BILIRIT. – Pour reprendre mon propos antérieur, je propose une nouvelle façon de travailler. Je n'ai jamais dénié ces difficultés. Je vais répéter deux phrases que j'ai prononcées tout à l'heure. J'ai dit que cette situation était inédite et difficile, mais que face aux difficultés que nous rencontrons, nous avons toujours le choix entre la mobilisation ou le fatalisme, entre l'action ou l'impuissance. Nous avons tous – conseillers départementaux de la majorité comme de l'opposition – été élus pour agir, y compris et surtout quand la tâche qui s'annonce est difficile. Bien sûr qu'il s'agit là d'un défi, mais à quoi servent les élus si nous devons renoncer devant cette situation ? Ce sont exactement les mots que j'ai employés. La situation est difficile, mais il convient d'adopter la bonne attitude face à ces difficultés.

Mme BETEILLE. – Pouvez-vous nous éclairer sur la journée départementale des actions collectives que vous prévoyez d'organiser en matière sociale, Madame Borderie ? Par ailleurs, lors de votre rencontre avec le Président Rousset, avez-vous évoqué l'éventuelle conséquence pour les objectifs fixés dans le cadre du Contrat Plan État-Région de la découverte surprise de la gestion calamiteuse « picto-charentaise » ?

Mme. BORDERIE. – Je vais être honnête avec vous, je ne vois pas de quoi vous me parlez, s'agissant de la première question. Je vais demander à Monsieur Lerbour s'il peut vous apporter une réponse.

Mme BETEILLE. – Cela se trouve en page 38 du rapport.

M. LERBOUR. – Il s'agit en fait de valoriser l'existant et de permettre son développement. En effet, dans les centres médico-sociaux sont organisées ce que l'on appelle les « actions collectives ». Vous en entendez régulièrement parler dans les commissions permanentes. Ces actions collectives sont développées par nos travailleurs sociaux et médico-sociaux auprès des usagers. Comme cela a déjà été effectué il y a quelques années, il s'agit de rassembler l'ensemble des équipes qui produisent ces actions collectives pour les fédérer et réfléchir à la suite à donner à ces initiatives, dans une perspective de participation accrue des usagers. Cet objectif est régulièrement souligné dans les nouvelles lois sociales.

M. CALMETTE. – Je voudrais réagir à ce qui vient d'être dit concernant l'élevage. Je pense que Raymond a oublié de vous préciser que nous avons tenu une réunion de concertation avec tous les éleveurs du Département afin d'identifier la manière dont nous pouvions les soutenir, avec le concours de la Région, sachant que le Département ne peut plus – a priori – intervenir sur l'aspect économique. Comme cela a été dit, la crise de l'élevage est structurelle, et ancienne. Elle est peut-être même mondiale. Notre difficulté consiste à voir comment, au niveau du Département, et peut-être en liaison avec la Région, nous pouvons intervenir auprès des éleveurs (viande et lait).

S'agissant de la crise aviaire, qui est tout à fait temporaire, nous sommes également en train de définir, avec la Région, la manière dont nous pourrions aider le secteur. Toutefois, j'insiste sur le caractère temporaire de cette situation ; en effet, le Département ne peut pas directement intervenir sur ces crises traversées par les éleveurs du territoire. Néanmoins, le Conseil départemental peut intervenir pour renforcer le développement des circuits courts, afin de distribuer les productions de Lot-et-Garonne à tous les niveaux, et notamment dans la restauration collective du Département.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci pour ce débat fourni et intéressant, et merci pour toutes vos interventions. En résumé, je retiens que l'idée selon laquelle nous sommes dans un déni du réel fut un leitmotiv de l'opposition. On ne peut pas dire cela, ni dans la pratique ni dans la communication.

Par ailleurs, il nous faut faire attention au discours que nous portons tous. Pour ma part, j'ai trouvé l'opposition extrêmement défaitiste. Certes, il y a des situations difficiles, et notre Département en a traversé d'autres, à d'autres époques. Certes, le doute est permis, et chacun d'entre nous est traversé par le doute, comme l'a indiqué Christian Delbrel. Il est vrai que dans une telle situation, nous doutons de notre avenir. Mais si nous portons un discours de défaitisme et de renoncement, nous entraînons une perte de confiance, qui entraîne à son tour du défaitisme. C'est le cercle vicieux duquel l'on tente de faire sortir l'économie aujourd'hui. Ne mettons pas le Lot-et-Garonne dans ce cercle vicieux. La situation est difficile, et naturellement, l'opposition exprimera son désaccord. Toutefois, si l'opposition nous expliquait qu'il conviendrait plutôt de réduire tel poste, plutôt qu'un autre, je l'entendrais. Mais aujourd'hui, je ne l'ai pas encore entendu nous dire où il fallait précisément opérer des économies, si ce n'est d'une manière générale.

Je ne joue pas le donneur de leçon. Je rappelle simplement que la presse est présente, et que la situation du Département est difficile, mais pas dramatique. Nous avons des compétences sur lesquelles nous devons recentrer nos actions, qui ont évolué. Nous avions l'habitude, par le passé – ce n'est pas moi qui avais mis cela en place –, d'être un guichet vis-à-vis des communes, des associations, etc. Aujourd'hui, nos compétences sont strictement identifiées. C'est dans le cadre de ces compétences que nous devons agir.

Cela ne signifie pas que nous serons moins présents sur les territoires; cela signifie que nous serons présents différemment, avec des budgets amoindris. Toutefois, ce n'est pas parce que nos budgets sont moins importants que notre intervention ne sera pas efficiente. La contractualisation que nous engageons, avec les agglomérations, les communautés de communes et les communes, ne sera pas simple à mettre en œuvre. Il s'agit pourtant de la seule manière de continuer à jouer notre rôle de levier vis-à-vis des actions locales et à participer au développement des collectivités et de l'économie. En effet, le développement économique et l'agriculture ne seront pas abandonnés par le Département. Mais nous allons travailler différemment. Ainsi, nous n'apporterons plus d'avances remboursables aux entreprises. En revanche, nous allons développer le numérique, les infrastructures routières, etc. Nous pouvons conserver l'animation économique, les clusters, les groupements d'entreprises, c'est-à-dire la relation de proximité avec les acteurs économiques. Cette relation de proximité, même si elle ne nécessite pas de budgets importants, peut jouer un véritable rôle de développement économique.

Le Président Rousset, qui a réuni les 12 Présidents des Départements d'Aquitaine, a bien compris l'intérêt qu'il avait à s'appuyer sur les Départements, leurs équipes et leurs infrastructures pour parvenir à mener une politique de responsabilité. Je ne pense pas que d'un côté l'opposition soit défaitiste – même si c'est l'impression qu'elle nous donne –, alors que de l'autre côté, la majorité serait béatement optimiste. Notre optimisme est un optimisme volontaire ; les difficultés existent et nous devons les affronter. Nous en aurons le courage ; vous serez là pour en juger.

Vous vous posez en groupe d'opposition rigoureux et participatif, et je vous en remercie. Mais vous vous laissez aller quelquefois à un peu de démagogie, notamment lorsque vous affirmez que nous n'avons pas pris ces mesures suffisamment tôt. Je vous rappelle que dès 2008, nous avons mis en place un service d'inspection, d'audit et d'évaluation. Vous savez bien ce que cela signifie.

Nous n'avons pas pu aller aussi loin que nous le souhaitions, et c'est pour cette raison que nous mettons en place un service de contrôle de gestion d'un très haut niveau. Vous allez nous reprocher de recruter des cadres de qualité, mais nous n'avons pas aujourd'hui de tel service au sein de notre structure de qualité. Or il nous faut des agents spécialisés dans ce domaine, pour être plus efficients, mener des politiques qui anticipent les évolutions, et éventuellement, demain, réduire les effectifs.

Vous avez beaucoup parlé des effectifs, des créations de postes. Je trouve cela très démagogique. Vous nous dites d'amener les ressources humaines à un niveau de dépense à trois ans qui serait progressivement ramené à zéro. Je vous rappelle simplement que cela induit, au minimum, 5 % de réduction des effectifs. Il ne s'agit pas de slogans bêtes et méchants. Nous n'allons pas limiter le remplacement des départs à la retraite à un sur deux. Vous savez qu'il y aura des mutualisations, un examen au cas par cas des départs à la retraite. Peut-être que plus de la moitié d'entre eux seront remplacés, et peut-être pas. Nous avons un service public départemental à développer et il nous faut le faire de la meilleure des manières.

Je ne reviendrai pas sur toutes les questions, car beaucoup d'éléments de réponse ont été donnés par mes collègues de la majorité. Je voudrais toutefois revenir un instant sur l'approche territorialisée. Il s'agit en effet d'une réponse à la critique que vous nous faites, lorsque l'on parle de volonté d'agir et de conforter notre position dans les territoires. Le soutien aux territoires ne passe pas forcément par des centaines de milliers, ou des millions d'euros. Il passe également par de l'ingénierie, de l'encadrement, une façon différente de monter les dossiers. Aujourd'hui, nous vivons une situation difficile qui nous amène à innover et à réfléchir à toutes ces questions.

Concernant l'avenir du Département, je crois que Raymond Girardi a prononcé une phrase de bon sens : « nous ne sommes pas là pour enterrer les Départements ». Nous sommes là pour faire avec ce que nous avons, dans le cadre de nos compétences et de nos capacités financières. La situation dans laquelle nous sommes – nous le savons tous – ne relève pas de la responsabilité du Département ni de la majorité départementale. Le différentiel entre les dépenses contraintes de solidarité sociale – les fameuses allocations individuelles de solidarité – représente 42 millions d'euros, non compensés par l'État. Si l'État compensait cette somme, non seulement nous pourrions investir beaucoup plus, mais nous pourrions également baisser notre fiscalité.

Ce ne sont pas nos investissements inconsidérés ou notre fonctionnement hors norme qui a amené la situation dans laquelle se trouve le Lot-et-Garonne, comme la plupart des Départements ruraux. Ce sont bien des causes extérieures. C'est la situation internationale qui pousse nos gouvernements, de gauche comme de droite, à chercher des ressources de tous côtés.

Monsieur Merly nous indique que la renationalisation du RSA ne fait rien gagner. Cette renationalisation, c'est simplement le constat, par les Départements, que cette dépense est dynamique et qu'elle risque de continuer à l'être pendant un certain temps. Nous ne voulons ni ne pouvons plus assumer cette dynamique. Par conséquent, la fin de la dynamique de cette dépense constitue déjà un bon point.

Par ailleurs, le combat le plus important porte sur l'année de référence. L'idéal serait que cette année de référence soit fixée à 2008, par exemple, lorsque le différentiel atteignait 2 millions d'euros. Nous nous battons pour qu'il soit calculé sur la base du compte administratif 2014. Je ne suis pas sûr que nous y arrivions, mais je ne suis pas sûr non plus que cela soit juste au niveau national. Moi, je me suis plutôt battu pour que les Départements puissent être gérés de façon différenciée. En effet, d'une part certains Départements ont des ressources extrêmement dynamiques (en droits de mutation, en CVAE ...) et peuvent assumer la dépense. D'ailleurs, ils l'assument, même si comme tous, ils en profitent pour se plaindre. D'autre part, dans certains Départements comme le nôtre, nous avons beau tourner le problème budgétaire dans tous les sens, nous ne disposons pas de la ressource nécessaire. Je vous avoue que je préférerais la solution différenciée, qui serait moins onéreuse pour les finances de l'État, et plus efficace pour nous. Je crois que nous avons tenu un discours de vérité ; j'ai même indiqué que l'État nous mettait en situation de cessation de paiement.

Enfin, je voudrais conclure mes propos en évoquant la crise agricole et la filière « canard », qui est impactée. Cette filière est suivie par le Département. Des mesures ont été prises par l'État et la Région. Et nous sommes présents auprès des éleveurs, afin de voir comment nous pouvons les aider dans le cadre de nos compétences. La profession agricole, aujourd'hui, fait beaucoup de bruit. Mais qu'en était-il lorsque les quotas laitiers ont été supprimés ? Qui a supprimé ces quotas laitiers ? Qu'en était-il lorsque la LME – cette fameuse loi de modernisation de la grande distribution – a été promulguée, libéralisant la relation entre les producteurs et les grandes centrales ? Quid du refus européen de la régulation ? Il faut absolument que l'Europe se ressaisisse de ce point de vue-là. Et enfin, *quid* du modèle économique dans lequel notre agriculture s'engage (fort heureusement pas dans notre Département, dont l'agriculture est diversifiée et demeure à taille humaine) ?

Mes chers collègues, nous avons ainsi terminé le débat d'orientations budgétaires. Il nous appartient d'en prendre acte.

L'Assemblée prend acte du rapport d'orientations budgétaires 2016.

M. Le PRÉSIDENT. – Nous allons maintenant passer à l'examen du rapport de développement durable.

RAPPORT N° 4001

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Mme. GARGOWITSCH. – Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie. Je vais essayer d'être assez brève, et je demande à Monsieur Del Arco de nous rejoindre, afin de présenter ce rapport avec moi.

(Présentation diaporama n°2)

Dans cette ambiance quelque peu négative, nous allons vous présenter ce rapport. En préambule, je voudrais rappeler la définition du développement durable. Cette notion, qui est à la mode, est souvent associée à l'environnement. Or il repose sur trois socles : l'économie, le social et l'écologie.

Ce rapport, que nous avons validé en commission, est le cinquième rapport réalisé par la collectivité, et le troisième sous cette forme, qui nous semble beaucoup plus lisible, et accessible. J'espère que vous l'avez tous reçu, et que vous avez tous pris le temps de le lire. Nous avons tâché de le rendre plus pédagogique.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants la présentation annuelle de ce rapport, sur la situation en matière de développement durable. Six actions y sont spécifiquement présentées. Il faut noter que ces actions entrent en cohérence avec les objectifs nationaux du ministère de l'Écologie et du Développement durable, qui a défini 5 finalités, et 5 éléments déterminants de la démarche.

Il est intéressant d'examiner chaque projet au regard de sa contribution à l'ensemble de ces finalités, et de ces éléments déterminants d'une démarche de développement durable. C'est la raison pour laquelle j'insiste souvent sur le fait que chaque membre dans chaque commission devra se poser la question, lorsqu'il prendra une décision, de son impact sur le développement durable. Nous avons vraiment insisté sur ce point-là, et j'espère qu'il sera respecté.

Dans un premier temps, Jacques Del Arco fera un point succinct sur l'étude « bilan carbone ». Les principaux éléments de cette étude ont été transmis au Préfet de Région, au début du mois de janvier. Par ailleurs, dans quelques jours, ils seront mis en ligne sur notre site, comme le demande la loi.

M. DEL ARCO AGUIRRE – Bonjour à tous, je vais évoquer en quelques mots l'étude bilan carbone. Celle-ci a été lancée en 2014. Son objectif consiste à mesurer l'empreinte carbone de notre collectivité. Sans grande surprise, notre Département compte quatre principaux postes d'émissions. Les immobilisations (voiries, bâtiment, etc.) comptent pour 80 % des émissions de carbone. Viennent ensuite les déplacements (11 %), les matériaux et services entrants (8 %) et l'énergie.

Avec l'ensemble des services du Département, nous avons proposé des préconisations d'action, afin de faire baisser notre empreinte carbone. Il s'agit là de la principale utilité du bilan carbone. Le rapport reprend quatre fiches actions thématiques rédigées par les services, qui visent à diminuer notre empreinte carbone. Sans rentrer dans les détails, entre les deux bilans carbones qui ont été réalisés – la loi Grenelle imposant une réactualisation tous les trois ans –, l'on peut constater une diminution de 15 % de nos émissions de gaz à effet de serre. Un certain nombre d'actions, en effet, ont été menées via le programme d'action « Agenda 21 interne », adopté en novembre 2010.

Ce rapport aborde également l'actualité internationale et nationale liée au développement durable. Vous le savez tous ; l'année 2015 a été marquée par l'organisation de la COP 21. Il s'agit tout de même du premier accord universel de lutte contre le changement climatique. Par ailleurs, le rapport mentionne également deux lois nationales : la Loi NOTRe, dont il a déjà été abondamment question, et la loi de transition énergétique, qui a fixé un certain nombre d'objectifs, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre ou de consommation énergétique.

La loi NOTRe va obliger les régions à réaliser un schéma régional d'aménagement du territoire (SRADT), qui correspond à l'ancien schéma régional climat air énergie (SRCAE), réalisé par chaque Région, en 2012. Il faut souligner que les Départements seront confrontés à un fort enjeu de territorialisation. Le SRADT, en effet, pourra fixer des objectifs de diminution des gaz à effet de serre pour chaque Département. Il faudra donc que nous soyons attentifs aux efforts qui vont nous être demandés en la matière (sur le volet agriculture, transport, industrie...).

Le Département a adopté son plan climat en 2012, tandis que la Région adoptait un SRCAE. À cette époque nous ne connaissions pas précisément le volume de nos émissions de gaz à effet de serre. Depuis lors, les outils ont évolué. Je voudrais particulièrement mentionner l'ORECA (Observatoire régional Énergie Climat Air), mis en place par la région Aquitaine pour suivre l'atteinte de leurs objectifs fixés dans le cadre du SRCAE. Cet ORECA fournit des données très intéressantes, y compris à l'échelle départementale, voire de chaque EPCI. J'invite les élus présents dans cette salle à aller regarder sur le site de l'ORECA, où ils peuvent télécharger des données liées aux émissions de gaz à effet de serre et aux consommations énergétiques, notamment à l'échelle des EPCI. Ces données sont particulièrement intéressantes pour travailler sur des PLU ou des SCOT.

Notre rapport présente six actions thématiques. Trois d'entre elles portent sur le volet territorial, tandis que les trois autres portent sur le volet interne. Certains chiffres-clés vous sont également proposés, sur les thématiques de l'habitat et de l'agriculture (p.13).

La première thématique faisant l'objet d'un focus spécifique est celle des milieux naturels. En effet, le Département met en œuvre de nombreuses actions en faveur de la préservation et de la valorisation des milieux naturels. Je pense en particulier à la mise en place des espaces naturels sensibles ou aux programmes d'actions sur les zones humides et la flore menacée, ainsi qu'au travail mené sur le schéma directeur d'alimentation en eau potable, adopté par l'assemblée départementale en juin 2015, et au dispositif « La flore à la loupe ! ». Ces actions vous sont présentées sur une double page (pp. 14-15). Le rapport comporte également une cartographie intéressante des espaces naturels

sensibles. Sur le site du Département, vous pouvez ainsi cliquer sur la carte, pour ouvrir une fiche spécifique à chaque espace naturel sensible. En outre, un encadré « Actu » reprend une interview d'un technicien rivière, Yannick Birckly, qui explique son rôle et l'importance de l'aménagement des cours d'eau.

La seconde thématique est consacrée à l'agriculture de proximité, de qualité, respectueuse de l'environnement et du climat. L'ORECA nous offre des chiffres concernant les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole, sur notre territoire. Ces émissions ont diminué entre 2005 et 2012, passant de 37 % à 28 %. Sur cette période, les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole suivent donc une courbe descendante, tandis que le secteur des transports a pris la première place.

Mme. GARGOWITSCH. – S'agissant de l'agriculture durable, il faut noter qu'en novembre 2015, le Lot-et-Garonne est devenu un territoire « bio engagé », puisque 6,4 % de sa surface agricole se situe en territoire bio. Je tenais à souligner cette réalité, qui fait partie de mes chevaux de bataille au même titre que le TAFTA. D'ailleurs, j'en profite pour remercier l'Assemblée pour la motion prise à l'unanimité.

M. DEL ARCO AGUIRRE. – Pour terminer sur cette thématique de l'agriculture durable, nous avons choisi de nous concentrer sur la mise en place d'actions liées aux circuits courts et à l'agriculture biologique. Un certain nombre de chiffres sont proposés, sur les productions du Lot-et-Garonne. En outre, un encadré est consacré au cluster Pain Bio local, labellisé en novembre 2014.

Les pages suivantes présentent les grandes orientations du quatrième schéma de développement touristique, déjà brièvement évoqué ce matin. Il y est notamment question de la prise en compte des enjeux de développement durable pour l'implantation du projet de Center Parcs. En effet, le rapport s'attache à décrire ce qui a été fait sur cette thématique, en particulier concernant le Comité de suivi environnemental, qui est une véritable instance de dialogue chargée de veiller à la prise en compte des enjeux du développement durable.

Il vous est également proposé de revenir sur l'évolution de la stratégie de la marque fabriquée chez nous (« Vacances et Saveurs »), ainsi que sur l'adaptation des outils numériques au comportement de l'e-touriste. Je ne vais pas m'attarder sur ces mesures, qui ont déjà été évoquées ce matin.

Je vais plutôt passer aux actions mises en place sur le volet interne de nos activités. J'ai déjà évoqué le Bilan carbone, qui actualise l'Agenda 21 interne adopté en novembre 2010. Cet Agenda avait déjà formalisé deux actions : les économies d'énergie et la dématérialisation.

Concernant les économies d'énergie, le Bilan carbone montre que le poste de l'énergie est passé de 11 % à 4 % des émissions, entre 2010 et 2013. Cela prouve qu'un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre, comme des actions de rénovation du patrimoine bâti de la collectivité, ou des actions de sensibilisation des usagers. L'économie d'énergie est l'un des objectifs prioritaires du huitième programme de rénovation des collèges. Les travaux achevés à la rentrée 2015 au Collège Germillac de Tonneins en sont la parfaite illustration. Les performances énergétiques attendues sur ces bâtiments le montrent.

Par ailleurs, le rapport s'attache à expliquer ce qu'est une démarche générale de dématérialisation. Il s'agit de la mise en place d'échanges automatisés avec des partenaires extérieurs, ou entre applications. Il faut également souligner que la dématérialisation entraîne l'évolution du métier des agents. À ce titre, la concertation pour la mise en place de ces procédures avec les agents concernés est essentielle. Les objectifs de la dématérialisation sont multiples. Il s'agit notamment d'améliorer l'efficacité du service public rendu aux usagers, et de diminuer les gaz à effet de serre. Le rapport présente des exemples de dématérialisations mises en place sur différentes thématiques : par exemple avec les associations d'aide à domicile, ou concernant les applications

informatiques de gestion de l'aide sociale. Un travail important a également été réalisé avec les services de la Direction générale des finances publiques. L'enjeu est de taille : il s'agit d'anticiper la réglementation qui prévoit une dématérialisation complète des procédures à l'échéance 2019. Les services sont donc particulièrement mobilisés. Le rapport reprend également d'autres exemples, qui concernent la mise en place de dématérialisation sur les congés.

Mme. GARGOWITSCH. – En ce qui concerne la dématérialisation, je sais que certains au sein de cette Assemblée avaient déjà soulevé le problème. Je suis également maire d'une petite commune ; je sais très bien que nous sommes en bout de course et que nous sommes parfois obligés d'imprimer des documents qui ont été transmis. Nous n'avons pas le choix ; finalement, donc, la charge incombe aux toutes petites collectivités. Je crois que Monsieur Moga avait déjà évoqué ce point.

M. DEL ARCO AGUIRRE. – La dernière action proposée dans le rapport concerne la nouvelle dynamique pour le service public départemental. Une démarche participative a été engagée en vue d'améliorer l'efficacité du service public, en veillant à l'épanouissement des agents dans leurs tâches quotidiennes. Un certain nombre de chiffres-clés vous sont proposés, dans la partie « repères ». Ainsi, 19 réunions de concertation ont été organisées au printemps 2014, auxquelles 900 agents ont participé. En outre, 500 réponses d'agents aux questionnaires ont été récoltées. Tout ceci a permis de réaliser un diagnostic préalable à la formalisation du programme d'action proposé en fin d'année 2015.

Concrètement, quatre objectifs transversaux ont été définis, et quarante actions à mettre en œuvre y sont présentées. Le premier objectif correspond à la mise en œuvre d'actions développant les démarches consultatives et participatives. Concernant l'amélioration de l'élaboration de la prise de décision, il pourra s'agir de développer la culture et les procédures d'évaluation. Cette thématique a également été abordée ce matin. S'agissant de l'optimisation de la gestion des ressources humaines, il s'agira par exemple de favoriser l'intégration et l'accompagnement des nouveaux agents, mais également de lutter contre les discriminations, en favorisant l'égalité homme femme. Concernant le quatrième objectif transversal – inscrire le management dans une démarche d'amélioration continue – l'une des actions consistera à élaborer une charte de management.

Enfin, la dernière page de ce rapport concerne les perspectives 2016, entre autres en ce qui concerne les procédures d'évaluation. Il est notamment préconisé de saisir l'opportunité de la refondation des politiques départementales pour continuer à insuffler du développement durable dans les politiques du Département. Une dernière perspective vous est également proposée dans le cadre du fonds social européen.

Mme. GARGOWITSCH. – Merci Jacques, pour cette présentation, et pour le travail conséquent qui a été réalisé. Concernant la consultation citoyenne, je pense que nous avons pu tous constater que l'environnement, l'écologie et les espaces naturels sensibles sont des sujets qui touchent nos concitoyens. Nous continuerons donc à travailler sur ces sujets.

Par ailleurs, nous avions décidé de délocaliser toutes nos commissions sur le territoire. Égoïstement, j'avais décidé d'organiser la première dans ma commune, à Blanquefort-sur-Briolance, notamment pour que chacun se rende compte de son éloignement. Ce travail a été très intéressant, car nous avons pu toucher aux trois socles que j'ai évoqués : l'économie, le social et l'écologie.

En effet, nous avons visité une petite entreprise atypique, qui fabrique des bougies auriculaires et des bougies d'ambiance bio. Ensuite, sur le volet social et écologie, nous avons assisté à un spectacle réalisé par Sophie Chauvet, pour les enfants de l'école, sur la thématique du tri sélectif. Nous avions invité les partenaires locaux à y assister.

Je pense que Françoise Laurent en parle souvent de façon positive ; les membres de la commission garderont un bon souvenir de cette journée à Blanquefort. C'est dans cet esprit que nous souhaitons poursuivre nos activités, et nos propositions pour la commission développement durable.

Je vous remercie pour votre attention et je vous incite à lire ce rapport. Merci.

L'Assemblée prend acte.

M. Le PRÉSIDENT. – Merci. Je propose que l'année prochaine, nous commencions par ce rapport, pour y passer un peu de temps. Il mérite effectivement que l'on s'y penche. Merci pour votre travail et votre engagement dans cette commission.

Vous avez pu constater que beaucoup de nos investissements amènent à réduire notre impact sur l'environnement. Chaque fois que nous rénovons un Collège, par exemple, nous en améliorons les performances énergétiques, et donc notre impact sur l'environnement.

J'ai totalement oublié de répondre à une question sur le coût de la consultation. Vous avez reçu la note. Les affranchissements représentent un coût de 4 648,92 euros, ce qui correspond à 8 156 retours par enveloppe T, à 0 ,57 centime d'euro. La presse s'est trompée, samedi, lorsqu'elle affirmait que cela coûtait 50 000 euros (180 000 foyers à 0 ,57 centime d'euros). En effet, le questionnaire était glissé dans le magazine traditionnel. Il n'y a donc pas eu de dépenses supplémentaires pour envoyer ce questionnaire. La seule dépense, pour les retours, s'élève à 4 648,92euros. Nous vous avons d'ailleurs remis ces éléments par écrit. Si nous ne l'avons pas fait, nous aurions dû le faire. Et nous allons le faire.

M. ANGLADE. – Cela figure dans un rapport de la commission *ad hoc*.

M. Le PRÉSIDENT. – L'Administration a donc bien fait son travail. Pour être bien clair, nous avons reçu 8 156 retours par enveloppe T et 4 590 réponses, soit sur le site du Département, soit dans les urnes déposées dans les services publics. Les encarts dans la presse quotidienne régionale ont coûté 8 160 euros. Cette somme est vérifiable auprès de la comptabilité. Enfin, la dépense d'impression, pour l'affiche départementale, s'élève à 10 159 euros, soit un total de 14 968,32 euros. Je demande à ce qu'un courrier soit adressé à tous les conseillers départementaux, et à la presse, précisant ces dépenses. Pour conclure, je précise que la consultation conduite en 1999, par la majorité précédente, avait coûté 350 000 euros, soit 2,3 millions de francs.

RAPPORT N° 9002

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DU JURY DE CONCOURS, DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE LA COMMISSION DE CONTRAT DE PARTENARIAT

Rapporteur : M. Le PRESIDENT – Il s'agit du remplacement de Mme Bonfanti-Dossat par Mme Line Lalaurie.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 12 heures 45.

Diaporama 1 - (rapport 9001)

Débat d'Orientation Budgétaire

Un rapport conforme aux préconisations de la commission de refondation

LOT-ET-GARONNE le Département

Un rapport en conformité avec les préconisations de la commission de refondation

- Absence d'augmentation de la fiscalité.
- Réduction de l'ordre de 10% des moyens de fonctionnement des services avec démarche participative associant agents, services et élus
- Plan de stabilisation de la masse salariale.
- Généralisation du contrôle de gestion
- Accompagnement de l'optimisation de nos interventions de développement social
- Budgétisation du RSA sur la base des dépenses effectuées en 2014 en attente des décisions de l'État

LOT-ET-GARONNE le Département

Un rapport en conformité avec les préconisations de la commission de refondation

- Priorisation de nos interventions au profit de nos compétences obligatoires
- Maintien du financement de l'aéroport jusqu'à l'achèvement de la LGV Paris – Bordeaux
- Préservation du financement du tissu associatif, culturel et sportif.
- Diminution de 10 % des dépenses de communication en privilégiant la promotion du Département
- Réévaluation du niveau d'intervention du Conseil départemental dans le financement du SDIS

L'ensemble de ces mesures ne pouvant être suffisantes, l'appel à l'aide d'un fonds national de péréquation est demandé.

LOT-ET-GARONNE le Département

Demain, quel rôle pour le Département ?

4

Continuer à rendre un service public de qualité, performant et réactif

- **Veiller à un développement équilibré du département**
- **Préserver la capacité d'investissement de notre collectivité**
- **Préserver nos capacités d'action en matière de solidarités : cœur de notre métier**
  - **Solidarités sociales en faveur des personnes fragilisées par les aléas de la vie**
  - **Solidarités territoriales**
    - **Communes et intercommunalités**
    - **Jeunesse**
    - **Associations**
- **Poursuivre nos actions dans le cadre des possibilités offertes par la loi NOTRe et nos contraintes financières**

LOT-ET-GARONNE le Département

6 grandes parties :

- I - Réussir la nécessaire refondation des politiques départementales
- II – Un département partenaire des lot et garonnais et des territoires
- III – Un département fier de son patrimoine, de sa culture et de ses productions locales
- IV – Un département, terre de réussites
- V – Des perspectives budgétaires contraintes pour 2016
- VI – Les préconisations de la commission

LOT-ET-GARONNE le Département

I - Réussir la nécessaire refondation des politiques départementales

- Un contexte institutionnel et budgétaire sans précédent
- Des nécessités :
  - S'adapter à la nouvelle organisation territoriale issue de la loi NOTRe
  - Eviter la cessation de paiement de notre collectivité due à l'effet de ciseaux
  - Poursuivre notre soutien aux communes et EPCI autour de projets prioritaires
  - Renforcer notre coopération avec la Région (les négociations ont d'ores et déjà été entamées)
  - Préparer les schémas de chef de filat pour affirmer nos priorités pour les lot et garonnais

LOT-ET-GARONNE le Département

II – le département partenaire des lot et garonnais et des territoires

- Un département au centre des solidarités humaines et territoriales :
  - Développement social basé sur :
    - la protection des populations de l'enfance au 3° âge
    - L'insertion et suivi de la réalité des situations du RSA
  - Infrastructures :
    - Maintien des investissements routiers
    - Participation au CPER : RN21, Camelat
    - Poursuite du financement de l'aéroport
  - Sécurité de la population (SDIS et gendarmeries)
  - Accompagnement des associations et de la pratique sportive

LOT-ET-GARONNE le Département

III – Un département fier de son patrimoine, de sa culture et de ses productions locales

- Une politique touristique ambitieuse
  - Etats généraux
  - Center parcs
- Soutien indéfectible au monde rural et agricole
  - Conseil aux filières
  - Promotion de l'agriculture
  - Environnement et cadre de vie
- Poursuite du soutien au secteur culturel
  - Convention culturelle pour les collèges
  - Renforcement des liens avec les acteurs culturels
  - Politique cinématographique
- Poursuite de l'action de soutien au parc public de logement

LOT-ET-GARONNE le Département

IV – Un département, terre de réussites

- Participer à l'animation et à la promotion économique du Département
- Réussir la révolution numérique
- Se recentrer sur la réussite scolaire des collégiens
  - Poursuivre l'amélioration du patrimoine
  - Maintien des crédits de fonctionnement des collèges
  - Renforcer les partenariats éducatifs

LOT-ET-GARONNE le Département

V – Des perspectives budgétaires contraintes : La baisse de l'épargne brute

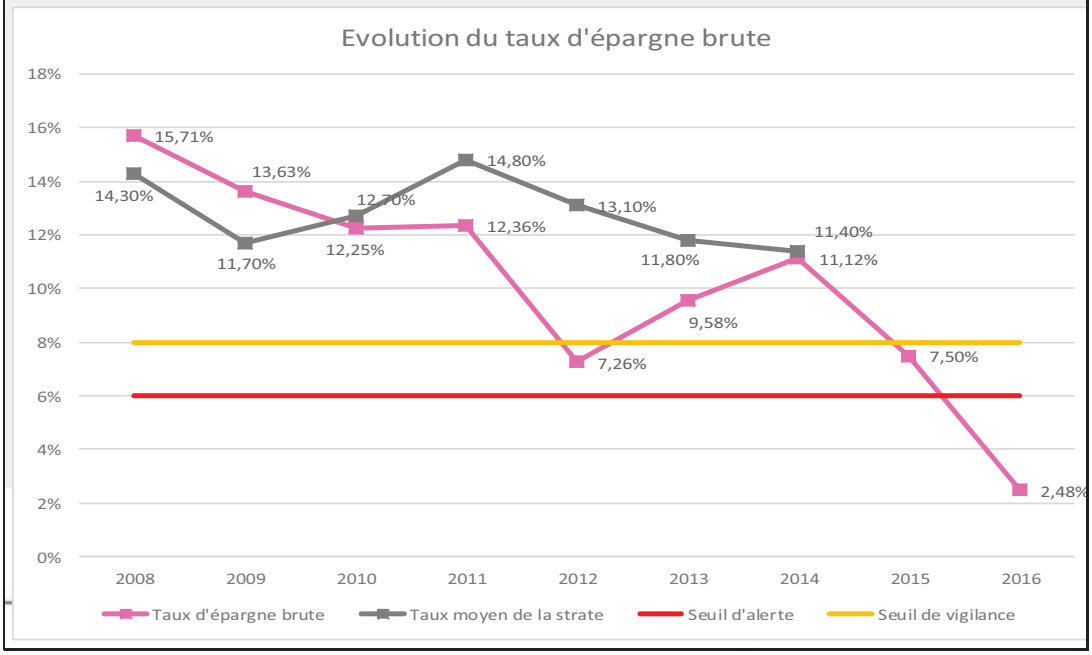

V – Des perspectives budgétaires contraintes pour 2016 : Les objectifs

11

- Appliquer la loi NOTRe
- Nous recentrer sur nos compétences obligatoires
- Analyser toutes nos pratiques
- Renforcer les contrôles

LOT-ET-GARONNE le Département

VI – Les préconisations de la commission

- Notre BP sera bâti sur ces orientations et respectera les préconisations de la commission de refondation

- 2016 sera une « année de consolidation » de notre partenariat avec les forces vives du territoire, **en particulier avec les communes et intercommunalités**

- Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne entend ainsi :
  - **honorer tous ses engagements antérieurs (dossiers en cours)**
  - **analyser en détail chaque dossier qui n'a pas encore connu de début de réalisation, pour éviter qu'un stock d'autorisations de programmes ne soit gelé inutilement**
  - **concentrer ses régimes d'aide en redéfinissant un programme prioritaire répondant à l'intérêt départemental : numérique, patrimoine, routes…**

LOT-ET-GARONNE le Département

Diaporama n° 2 - (rapport 4001)

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MODERNISATION, DEVELOPPEMENT DURABLE, TRANSVERSALITE ET EVALUATION

Rapport annuel 2016 sur la situation en matière de développement durable

Débat d'orientation budgétaire
29 février 2016

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE le Département

Philosophie / définition du RADD

Collectivités de plus 50 000 habitants doivent produire un RADD depuis **la loi Grenelle II** du 12 juillet 2010

RADD présente **3 actions du volet territorial** et **3 actions du volet interne**
Prise en compte des 5 finalités et des 5 éléments déterminants d'une démarche de DD définis dans le cadre de référence du ministère

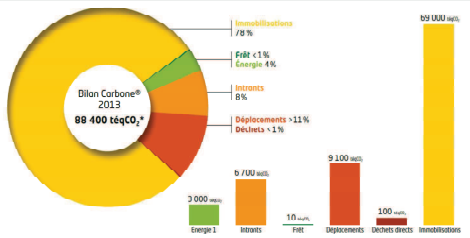

Finalisation de l'**étude bilan carbone**
Formalisation de 4 fiches actions thématiques

LOT-ET-GARONNE le Département

Actualité 2015 du DD - COP 21 / loi transition énergétique / loi NOTRe

COP21
Accord adopté le 12 décembre 2015, afin de « *contenir l'élévation de le température moyenne de la planète en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels* »
Accord qui devrait entrer en vigueur en 2020 – 1er accord universel de lutte contre le changement climatique

LOI TRANSITION ENERGETIQUE
Objectifs sur les émissions de GES, les consommations d'énergie, la production d'EnR
Exemples d'actions concrètes mises en œuvre

LOI NOTRe
Réalisation d'un Schéma régional d'aménagement du territoire (SRADDET)
Enjeux de territorialisation des objectifs de ce schéma

LOT-ET-GARONNE le Département

RADD : rapport annuel de développement durable

Volet territorial		
Intitulé de l'action	**Principales finalités concernées**	**Principes du DD**
Le patrimoine naturel du département : un cadre de vie riche à préserver et à valoriser	Climat, biodiversité	Amélioration continue, évaluation partagée
Une agriculture de proximité, de qualité et respectueuse de l'environnement et du climat	Epanouissement, cohésion sociale	Participation, transversalité
Le développement touristique du Lot-et-Garonne	Production et consommation responsables	Pilotage

Chiffres clés présentés autour de l'habitat et de l'agriculture

LOT-ET-GARONNE le Département

Le patrimoine naturel du département : un cadre de vie riche à préserver et à valoriser

Zoom sur la compétence **Espaces Naturels Sensibles** et sur les actions menées par les services

Programmes d'action en faveur des **zones humides et de la flore menacée** - en lien avec le comité consultatif de suivi réuni le 8 octobre 2015

Retour sur les enjeux du **Schéma directeur d'alimentation en eau potable**

Chiffres clés sur la thématique de la **qualité des eaux** (superficielles et souterraines) et sur la production pour l'alimentation en eau potable

Dispositif **Flore à la Loupe** : dispositif de science participative

Perspective : mise en ligne de **l'Atlas numérique des paysages**

Agriculture de proximité, de qualité et respectueuse de l'environnement et du climat

Baisse des émissions de GES du secteur agricole en Lot-et-Garonne entre 2005 et 2012

Volonté du Département de développer les **circuits courts** et les **pratiques agro-écologiques**

Soutien au **développement de l'agriculture biologique** : **aide à l'installation en bio**, **accompagnement des structures de développement territorial** (exemples du Civam Agrobio 47 et d'Arbio Aquitaine)

Zoom sur le **cluster pain bio local**, dont l'objectif est de construire une **filière courte et de proximité de pain bio en Lot-et-Garonne**

Chiffres clés notamment sur certaines **productions agricoles** du territoire et sur les exploitations engagées en bio sur le département

Le développement touristique du Lot-et-Garonne

Présentation des grandes **orientations du 4ème Schéma de développement touristique**

Prise en compte des **enjeux de développement durable** pour l'implantation du projet de **Center Parcs**, notamment via le **comité de suivi environnemental**

Evolution à venir sur la **stratégie de marque** « Fabriqué chez nous – Vacances et saveurs »

Travail sur l'**adaptation des outils numériques** aux comportements de l' « e-touriste » : coordination des actions sur le web, présence du 47 sur les réseaux sociaux, meilleure utilisation des supports vidéos

RADD : rapport annuel de développement durable

Volet interne		
Intitulé de l'action	**Principales finalités concernées**	**Principes du DD**
Les économies d'énergie	Climat, biodiversité	Amélioration continue
La dématérialisation	Production et consommation responsable	Evaluation partagée, pilotage
Une nouvelle dynamique pour le service public départemental	Epanouissement, cohésion sociale	Participation, transversalité

Chiffres clés présentés sur le projet de **restauration collective**

Les économies d'énergie

Le bilan carbone montre que le **poste énergie est passé de 11% des émissions de GES à 4%** entre 2010 et 2013

Travaux réalisés au **collège Germillac** à Tonneins : enveloppe d'isolation extérieure, microchaufferie indépendante pour bâtiment administratif, eau chaude sanitaire via capteur solaire

Zoom sur le **marché de fourniture d'énergie, d'exploitation et de maintenance des installations** de chauffage et climatisation pour les bâtiments départementaux

Repères sur les montants de travaux du **8ème programme de rénovation des collèges** et sur les performances énergétiques liées aux travaux sur le collège Germillac

La dématérialisation

Mise en place d'**échanges automatisés** avec des partenaires extérieurs ou entre des applications

Objectifs de **diminution d'émissions de GES** et d'**amélioration de l'efficacité du service public** rendu aux usagers

Exemples de dématérialisation mises en place :
- avec les associations d'aide à domicile ;
- applications informatiques de gestion de l'aide sociale ;
- Avec les services de la Direction générale des Finances publiques, en vue d'une « full démat » des procédures prévue en 2019

Perspectives : travail pour une dématérialisation de l'ensemble des pièces constitutives des **marchés publics**

Une nouvelle dynamique pour le service public départemental

Démarche participative engagée en vue d'**améliorer l'efficacité du service public**, en veillant à l'**épanouissement des agents** dans leurs tâches quotidiennes

Programme d'action proposé en fin d'année 2015, définissant **40 actions à mettre en œuvre**, regroupées en **4 objectifs transversaux** :

1. Placer l'usager au cœur de l'action
2. Améliorer l'élaboration et la prise de décisions
3. Optimiser la gestion des ressources humaines
4. Inscrire le mangement dans une démarche d'amélioration continue

Perspectives : mise en œuvre du plan d'action 2015-2020, élaboration des **projets de direction et service**, réalisation d'une **charte du management**

LOT-ET-GARONNE le Département

Perspectives 2016

Développer la **culture et les procédures d'évaluation** afin d'estimer l'efficacité des actions du Département

Saisir l'opportunité de la refondation des politiques départementales pour **continuer à insuffler du DD dans les politiques du Département**

S'appuyer sur la **consultation citoyenne** et sur les **démarches participatives** pour refonder les politiques publiques du Département – approche similaire dans le cadre de la réalisation du schéma départemental d'amélioration de l'accès aux services publics

S'appuyer sur l'appel à projets 2016 (dans le cadre du **fonds social européen**) afin de développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'**insertion et de l'économie sociale et solidaire**

LOT-ET-GARONNE le Département

ARRETE – SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Agen, le 29 février 2016
Le Président,

Nombre de membres en exercice.....42.....
Nombre de membres présents.....39.....
Nombre de suffrages exprimés.....42.....

Date de convocation : 11 février 2016

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session le 29 février 2016

Les membres du Conseil départemental,

M. BARRAL Bernard	Mme BETEILLE Marie-Serge	M. BILIRIT Jacques	M. BOCQUET Christophe	Mme BONFANTI-DOSSAT Christine	Mme BORDERIE Sophie
M. BORIE Daniel	Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (Absente)	Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel	M. CASSANY Patrick	M. CHOLLET Pierre
M. CONSTANS Rémi	M. COSTES Pierre	M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle	M. DREUIL Jean

Mme DUCOS Laurence	Mme GARGOWITSCH Sophie	M. GIRARDI Raymond	Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme HAURE-TROCHON Caroline	M. HOCQUELET Joël
Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKHACH Baya	M. LACOMBE Nicolas	Mme LALAURIE Italina (Absente)	Mme LAMY Laurence	Mme LAULAN Hélène
Mme LAURENT Françoise	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLOU Emilie (Absente)	M. MASSET Michel	M. MERLY Alain	M. MOGA Jean-Pierre
Mme PAILLARES Marylène	M. PUDAL Pierre-Jean	Mme SALLES Marie-France	Mme SUPPI Patricia	Mme TONIN Valérie	

Fait le 20 JUIN 2016

Le Président du Conseil départemental,
Sénateur de Lot-et-Garonne

Pierre CAMANI

La Secrétaire de séance

Hélène LAULAN

Imprimé en juin 2016
Dépôt légal – Juin 2016

Certifié conforme :

Le Président du Conseil Général,
Sénateur de Lot-et-Garonne

Pierre CAMANI